



**F A É C U M**

# **CONCILIATION** **FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES**

**SOUTIEN INSTITUTIONNEL ET ASSOCIATIF**

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES  
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Adopté à la 550<sup>e</sup> séance du conseil central

20 novembre 2019

Rédaction :

Charles Bélanger, coordonnateur aux affaires universitaires

Révision:

Anne Lessard, directrice du Baluchon

Antoine Bertrand-Huneault, coordonnateur aux affaires administratives et au développement

Isabelle Cyr, agente de liaison SAE

Kate Bazinet, attachée aux affaires universitaires

Sandrine Desforges, secrétaire générale

**FAÉCUM**

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265  
Montréal (Québec) H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

**[www.faecum.qc.ca](http://www.faecum.qc.ca)**

[info@faecum.qc.ca](mailto:info@faecum.qc.ca)

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 85 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

## RÉSUMÉ

Cet avis se veut une analyse de la réalité des parents-étudiants à l'Université de Montréal. Il vise à identifier des pistes de solution afin de mieux les soutenir, les encadrer et les accommoder sur les plans institutionnel et associatif. Il s'agit d'une suite à l'avis *Conciliation études-famille : des changements nécessaires* adopté au 513<sup>e</sup> conseil central, qui était davantage axé sur des éléments extérieurs à l'Université.

Se basant sur la littérature et sur un sondage effectué par la FAÉCUM en mai 2019, cet avis vise également à documenter la situation des parents-étudiants à l'Université de Montréal, car peu d'information est actuellement recueillie sur cette population à l'Université de Montréal. Les 17 recommandations qui découlent du présent avis concernent le parcours universitaire des parents-étudiants dans son ensemble, touchant à la fois de facteurs académiques, de facteurs institutionnels et de facteurs relatifs à la vie étudiante.

Il appert que davantage doit être fait, dans tous les domaines. Sur le plan institutionnel, notamment, une politique familiale permettrait de mieux encadrer les besoins en accommodements des parents-étudiants. Une telle politique s'inscrirait d'ailleurs dans le cadre du programme de soutien financier mis sur pied par le gouvernement du Québec visant à soutenir les établissements d'enseignement postsecondaire dans l'élaboration d'une politique interne de conciliation travail-famille-études afin de favoriser l'obtention d'un diplôme par les parents-étudiants. Il serait possible pour l'Université de Montréal de répondre à la demande de la Fédération tout en bénéficiant potentiellement de soutien financier dans le cadre de ce programme.

Au final, une fois la réalité des parents-étudiants mieux comprise et analysée, il est possible de comprendre la situation famille-travail-études et les responsabilités qui en découlent. Ces dernières se traduisent fréquemment par un manque criant de temps ainsi que par des obligations propres aux parents-étudiants. Afin que toutes et tous puissent réaliser leur projet d'études sur une base équitable, il importe que le milieu universitaire mette en place des accommodements pour les parents-étudiants.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>1. CONTEXTE</b>	<b>10</b>
<b>1.1. MÉTHODOLOGIE DU SONDAGE</b>	<b>10</b>
<b>1.2. ÉTAT DES LIEUX</b>	<b>12</b>
1.2.1. SUIVI DE L'AVIS <i>CONCILIATION ÉTUDES-FAMILLE : DES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES</i> ET SITUATION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	12
1.2.2. CRITÈRES DE RECONNAISSANCE POUR LES PARENTS-ÉTUDIANTS	12
1.2.3. Soutien financier	13
1.2.4. Service de garde	14
1.2.2.2. Statut temps plein	15
<b>1.3. TOUR D'HORIZON</b>	<b>16</b>
1.3.1. POLITIQUE FAMILIALE	16
1.3.2. RECENSEMENT	18
<b>1.4. CONCLUSION</b>	<b>19</b>
<b>2. PROBLÉMATIQUE</b>	<b>21</b>
<b>2.1. RYTHME D'ÉTUDES</b>	<b>21</b>
<b>2.2. ACCOMMODEMENTS ACADÉMIQUES</b>	<b>22</b>
<b>2.3. AMÉNAGEMENT</b>	<b>24</b>
2.3.1. SALLES D'ALLAITEMENT	24
2.3.2. TABLES À LANGER	26
2.3.3. ESPACES POUR LES ENFANTS	27
<b>2.4. COMMUNICATION ET DIFFUSION</b>	<b>29</b>
<b>3. ACTIVITÉS ET PARTICIPATION</b>	<b>32</b>
<b>3.1. FREINS À LA PARTICIPATION</b>	<b>32</b>
<b>3.2 AJUSTEMENT AUX ACTIVITÉS</b>	<b>33</b>
<b>3.3 CONCLUSION</b>	<b>37</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>38</b>
<b>RAPPEL DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>39</b>
<b>RECOMMANDATIONS ABROGÉES</b>	<b>42</b>

## LISTE DES FIGURES

<b>GRAPHIQUE 1 : DANS LES SITUATIONS OÙ VOUS AVEZ EU BESOIN D’AILLAITER VOS ENFANTS OU DE TIRER VOTRE LAIT, QU’AVEZ-VOUS FAIT (PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES)?</b> .....	<b>25</b>
<b>GRAPHIQUE 2 : LORSQUE VOUS AVEZ CHANGÉ LA COUCHE DE VOS ENFANTS À L’UDEM, AVEZ-VOUS CONSTATÉ UN MANQUE DE TABLES À LANGER OU UN MANQUE D’ACCESSIBILITÉ DES TABLES À LANGER? .....</b>	<b>26</b>
<b>GRAPHIQUE 3 : SELON VOUS, QUEL TYPE D’AMÉNAGEMENT SERAIT PRIORITAIRE POUR AMÉLIORER L’EXPÉRIENCE DES PARENTS-ÉTUDIANTS QUI AMÈNENT LEURS ENFANTS À L’UDEM (METTRE EN ORDRE DE PRIORITÉ)?</b> .....	<b>28</b>
<b>GRAPHIQUE 4 : CONSIDÉREZ-VOUS QUE L’INFORMATION SUR LES RESSOURCES DISPONIBLES POUR FACILITER LA CONCILIATION ÉTUDES-FAMILLE EST SUFFISAMMENT DIFFUSÉE? .....</b>	<b>30</b>
<b>GRAPHIQUE 5 : À QUELLE FRÉQUENCE PARTICIPEZ-VOUS À DES ACTIVITÉS NON OBLIGATOIRES À L’UNIVERSITÉ (CONFÉRENCES, ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES, INSTANCES, ETC.)?</b> .....	<b>32</b>
<b>GRAPHIQUE 6 : QUELS SONT LES PRINCIPAUX FREINS À VOTRE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS NON OBLIGATOIRES À L’UNIVERSITÉ (MAXIMUM TROIS CHOIX)?</b> .....	<b>33</b>
<b>GRAPHIQUE 7 : QUELLES MESURES AURAIENT LE PLUS D’IMPACTS POSITIFS SUR VOTRE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS NON OBLIGATOIRES À L’UNIVERSITÉ (MAXIMUM TROIS CHOIX)?</b> .....	<b>34</b>

## LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

<b>AéESG</b>	Association étudiante de l'École des sciences de la gestion
<b>AÉLIES</b>	Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures
<b>AFE</b>	Aide financière aux études
<b>AGEEFEP</b>	Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal
<b>AHC</b>	Action humanitaire communautaire
<b>APÉTUL</b>	Association des parents-étudiants de l'Université Laval
<b>BAF</b>	Bureau de l'aide financière
<b>BLSH</b>	Bibliothèque des lettres et des sciences humaines
<b>CADEUL</b>	Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval
<b>CEPSUM</b>	Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal
<b>CFTE</b>	Conciliation famille-travail-études
<b>CPE</b>	Centre de la petite enfance
<b>CRÉPUQ</b>	Conférence des recteurs [et des rectrices] et des principaux [et des principales] des universités du Québec
<b>CSPE-UQAM</b>	Comité de soutien aux parents-étudiants
<b>DI</b>	Direction des immeubles
<b>FAÉCUM</b>	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
<b>FEUQ</b>	Fédération des étudiants [et des étudiantes] universitaires du Québec
<b>FEUS</b>	Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>REMDUS</b>	Regroupement des étudiantes et des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke
<b>REPC</b>	Règlement des études de premier cycle
<b>RPESP</b>	Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
<b>SAÉ</b>	Services aux étudiants [et aux étudiantes]

## INTRODUCTION

La société québécoise ayant adopté plusieurs mesures pour faciliter l'accès aux études supérieures, plusieurs groupes comme les parents-étudiants ont un accès facilité à l'enseignement supérieur, ce dernier étant de plus en plus valorisé. Cette démocratisation du système d'éducation amène des retombées importantes quant à la diversification de la population étudiante universitaire (Julien et Gosselin 2015). Les mesures facilitantes, notamment l'Aide financière aux études (AFE), permettent à des populations plus défavorisées d'avoir accès aux études et permettent des parcours académiques atypiques, ce qui mène à une augmentation de la longueur des études et à une population étudiante hétérogène. Ce mouvement vers des cheminements atypiques est connu et documenté depuis maintenant plusieurs années (Conseil supérieur de l'éducation 2013). La réalité des étudiantes et des étudiants québécois est de moins en moins homogène, et cela demande des adaptations de la part des institutions d'enseignement. Parmi ces cheminements, ceux des parents-étudiants demandent une attention particulière, car ils demandent des efforts de conciliation supplémentaires. En effet, les parents-étudiants doivent concilier famille, études et bien souvent également le travail (Bonin 2007). Malheureusement, peu d'accommodements sont mis en place par les institutions universitaires et, en ce sens, l'Université de Montréal a également du chemin à faire. Aucun encadrement ou balise n'est en place pour accommoder les parents-étudiants dans leur parcours universitaire, et les installations de l'Université ne répondent pas aux besoins de ces derniers, notamment en termes de tables à langer et de salles d'allaitement et de tirage de lait.

La proportion des parents-étudiants dans les universités québécoises ne cesse d'augmenter, et il s'agit maintenant d'une population importante, ce qui ne fait qu'amplifier le besoin d'une meilleure adaptation à sa réalité. En effet, déjà en 2004, le Conseil du statut de la femme estimait une hausse de la présence des parents-étudiants au sein des institutions postsecondaires (Conseil du statut de la femme 2004), et, en 2013, la Fédération des étudiants [et des étudiantes] universitaires du Québec (FEUQ) démontrait que le nombre de parents-étudiants à l'Université de Montréal s'élevait à 5 000, soit 10,4 % de la population étudiante totale de l'Université (FEUQ 2009, cité dans FAÉCUM 2015). Trois ans plus tard, l'enquête ICOPE (Indicateurs de conditions de poursuite des études), effectuée à travers l'ensemble du réseau de l'Université du Québec<sup>1</sup>, mettait de l'avant que les parents-étudiants représentaient 22 % de la population étudiante, soit 20 % des étudiantes et étudiants au premier cycle et 29 % aux cycles supérieurs (Bonin et Girard 2017, 7). Le manque de documentation récente à l'Université de Montréal force l'utilisation de ces chiffres provenant d'autres universités québécoises avec un bassin étudiant semblable. Puisque cette même étude, lorsque menée en 2011, concluait une présence de 20 % de parents-étudiants, il est possible de conclure à la présence d'une tendance à la hausse.

<sup>1</sup> Il s'agit de l'ensemble des universités du réseau en 2016, soit : Université du Québec à Montréal (UQAM), Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), Université du Québec à Rimouski (UQAR), Université du Québec en Outaouais (UQO), Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), École nationale d'administration publique (ENAP), Institut national de la recherche scientifique (INRS) et Télé-université (TÉLUQ).

Devant cette augmentation du nombre de parents-étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et la nécessité pour ceux-ci de s'adapter aux besoins de cette population, le gouvernement québécois a créé, en 2018, le Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail-études destiné à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants. Ce programme offre une aide financière pour appuyer « tout projet qui vise à élaborer ou à mettre à jour une politique interne de CFTE [conciliation famille-travail-études] et à la diffuser auprès des parents-étudiants et du personnel enseignant » (Gouvernement du Québec 2018, 1). La date limite d'inscription pour ce programme étant septembre 2020, il est important de réfléchir à cette fenêtre d'opportunité dont pourrait bénéficier l'Université de Montréal pour améliorer le soutien qu'elle offre aux parents-étudiants.

Les difficultés vécues par les parents-étudiants durant leur parcours universitaire sont mieux comprises et mieux documentées depuis maintenant plusieurs années grâce aux nombreux travaux qui ont été effectués sur le sujet. D'ailleurs, plusieurs universités québécoises ont déjà mis en place des mesures ou sont en processus de le faire. Le travail de ces dernières pourrait servir d'exemples. Rappelons que déjà en 2010, le mémoire de la Conférence des recteurs [et des rectrices] et des principaux [et des principales] des universités du Québec (CRÉPUQ) mentionnait l'importance stratégique de l'inclusion des parents-étudiants, citant *Persistence in Post-secondary Education in Canada: the latest research* (2009) : « Les établissements doivent améliorer leur processus d'admission et leur soutien aux [parents-étudiants] pour encourager leur persévérance et augmenter leur taux de diplomation »<sup>2</sup> (CREPUQ 2010, 23).

Cet avis se veut donc une suite à l'avis *Conciliation études-famille : des changements nécessaires* écrit par la Fédération en 2015. Cette fois-ci, une approche davantage tournée vers l'Université de Montréal et ses processus d'accommodement, mais aussi vers la FAÉCUM elle-même, notamment en ce qui concerne son offre événementielle, sera préconisée. De plus, une attention sera portée à la situation des proches aidants et des proches aidantes. En effet, les responsabilités et les difficultés vécues à travers leur parcours universitaire sont semblables à celles des parents-étudiants, notamment à cause d'engagements et d'obligations familiales semblables. Il va alors sans dire que certains des accommodements proposés méritent d'être appliqués autant aux proches aidants et aux proches aidantes qu'aux parents-étudiants. Pour émettre des recommandations, il sera important de regarder les initiatives mises en place ailleurs, mais aussi de se baser sur la littérature qui documente la réalité des parents-étudiants et les besoins qui en découlent. Finalement, en mai 2019, la Fédération a diffusé un sondage sur les besoins des parents-étudiants, ainsi que des proches aidants et des proches aidantes à l'Université de Montréal. Il sera alors possible de tirer certaines conclusions des données qui en ressortent. À travers l'analyse, il sera question du rythme d'études et de vie, des accommodements académiques, des aménagements physiques, des activités et de moyens de communication adéquats pour joindre cette population en particulier. Le tout sera

<sup>2</sup> Traduction libre: « Institutions will need to refine their admission processus and student support offerings in order to continue to improve their persistence and graduation rates ».



fait d'abord à travers une mise en contexte, puis une exploration des problématiques pour finalement analyser l'offre d'activités de la Fédération.

## 1. CONTEXTE

Pour comprendre et analyser les problématiques entourant le cheminement académique des parents-étudiants, il est important d'utiliser une terminologie commune et de posséder une compréhension des avancées relatives à la réalité des parents-étudiants, tant à l'Université de Montréal qu'ailleurs au Québec. Tout d'abord, une analyse de la méthodologie derrière la collecte des données du sondage mené par la Fédération sur les besoins des parents-étudiants, ainsi que des proches aidants et des proches aidantes à l'Université de Montréal sera faite, pour ensuite faire un état des lieux à l'Université de Montréal et un tour d'horizon de la situation dans les autres établissements d'enseignement postsecondaire permettra de faire des comparaisons et de trouver des pistes d'améliorations.

### 1.1. MÉTHODOLOGIE DU SONDRAGE

Pour appuyer et orienter sa réflexion quant aux besoins des parents-étudiants et des proches aidants et des proches aidantes à l'Université de Montréal, la FAÉCUM a sondé, en mai 2019, cette population. Puisque le nombre de parents-étudiants à l'Université de Montréal est inconnu, le sondage ne cherchait pas à atteindre un échantillon représentatif. L'objectif était plutôt de recueillir des réponses qui permettraient de nourrir la réflexion. Le sondage a été orienté pour être complémentaire aux informations et aux ressources accumulées par une revue de la littérature et un tour d'horizon effectué auprès d'autres institutions d'enseignement postsecondaire. Cette volonté de faire ressortir certaines problématiques justifiait l'approche consultative employée. Cette section expose la méthodologie derrière le sondage. La définition de proches aidants et de proches aidantes utilisée est celle de l'Institut de la statistique du Québec :

« Individu qui, au cours des douze mois précédant l'enquête, a fourni de l'aide à un ou à une, ou à plusieurs membres de la famille, voisins et voisines, amis ou amies, ou collègues souffrant d'un problème de santé ou d'une limitation physique de longue durée, et ce, pour un ou plusieurs types de services suivants : le transport et les courses, les tâches à l'intérieur de la maison, les tâches à l'extérieur de la maison, les soins personnels, les soins ou les traitements médicaux et l'organisation des soins. »  
(Gouvernement du Québec 2015, 1)

Également, pour les besoins du sondage qui touchaient divers aspects de la vie universitaire, la définition de parent-étudiant a été construite plus largement, pour le fait d'avoir des enfants à charge, d'être enceinte ou en processus d'adoption, ou d'avoir une conjointe ou un conjoint qui est enceinte. « Un enfant à charge » est alors défini comme suit :

« Enfant âgé ou enfant âgée de moins de 18 ans ou enfant de 18 ans et plus qui est aux études à temps plein ou qui habite avec vous et dépend financièrement de vous, que ce soit votre enfant ou l'enfant de votre conjoint ou de votre conjointe. » (Gouvernement du Québec 2015, 1)

Le sondage pour les parents-étudiants ainsi que les proches aidants et les proches aidantes compte 60 questions<sup>3</sup>, a été créé à l'aide de la plateforme SurveyMonkey et a été diffusé en mai 2019 auprès de parents-étudiants ainsi que de proches aidantes et de proches aidants de l'Université de Montréal. Cette tâche a été ardue, puisqu'il s'agit d'une population précise à l'intérieur du bassin qu'est la communauté étudiante et que cette population n'est pas bien documentée à l'Université de Montréal. De ce fait, les canaux de communication privilégiés ont été les médias sociaux de la FAÉCUM ainsi que le groupe Facebook « Parents-étudiants de l'UdeM », qui est administré conjointement par l'Action humanitaire communautaire (AHC) et la FAÉCUM. Finalement, le sondage a également été communiqué à travers l'infolettre de la Fédération destinée à l'ensemble des membres, ainsi que par l'envoi de courriels aux parents-étudiants ayant déjà participé et donné leurs coordonnées à une activité pour les parents-étudiants de la FAÉCUM et ceux ayant au moins un ou une enfant fréquentant la halte-garderie Le Baluchon. Un prix de participation a également été attribué pour mousser la participation au sondage. Au total, 275 parents-étudiants, proches aidants et proches aidantes ont répondu au sondage, lequel était disponible du 9 au 30 mai 2019. Il n'est pas possible de traduire ce nombre de répondants et de répondantes au sondage en taux de participation au sein de la population de parents-étudiants, et de proches aidants et de proches aidantes à l'Université de Montréal, car il n'existe pas de données précises quant à leur nombre. Bien que ce chiffre ne soit pas représentatif de l'ensemble de la population des parents-étudiants ainsi que des proches aidants et des proches aidantes, il permet de cibler des problématiques, de guider la réflexion et de répondre à certains questionnements.

Le sondage avait évidemment uniquement les parents-étudiants ainsi que les proches aidants et les proches aidantes comme cible. Une première question servait donc à identifier si le répondant ou la répondante était un parent-étudiant, ou un proche aidant ou une proche aidante. Bien que, comme mentionné précédemment, le but du sondage n'était pas d'obtenir des données représentatives, la répartition des répondants et des répondantes demeure un élément important pour la compréhension de l'échantillon. Il a été possible de segmenter les répondants et les répondantes en fonction de leur cycle d'études ainsi que de leur faculté. Il est possible de comparer ces proportions de parents-étudiants ainsi que de proches aidants et de proches aidantes aux statistiques du registraire de l'Université de Montréal. Évidemment, la Faculté des arts et des sciences est la plus représentée au sein des répondantes et des répondants. 43,39 % de celles-ci et de ceux-ci ont déclaré provenir de cette faculté, ce qui est semblable à la proportion réelle au sein de la population étudiante totale, qui était de 42,79 % à l'automne 2017<sup>4</sup>. Par contre, deux facultés représentent une proportion particulièrement grande de réponses comparativement à leur proportion réelle d'étudiants et d'étudiantes, soit la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté des sciences infirmières, avec respectivement 11,98 % (8,00 % réel à l'automne 2017) et 7,44 % (3,83 % réel à l'automne 2017) des répondantes et des répondants. Encore une fois, les données du sondage ne

<sup>3</sup> Le sondage contenait plusieurs embranchements faisant en sorte que les participantes et les participants, selon leurs réponses, n'avaient pas à répondre à la totalité des questions.

<sup>4</sup> En date de la rédaction de cet avis, les données de 2018 n'étaient pas connues.

peuvent pas être traitées comme étant représentatives, mais ces différences restent intéressantes pour amorcer la réflexion. Finalement, pour ce qui est de la proportion des divers cycles d'études, 55,37 % des répondantes et des répondants sont au 1<sup>er</sup> cycle (72,60 % réel à l'automne 2017), 26,45 % sont au 2<sup>e</sup> cycle (20,74 % réel à l'automne 2017), et 14,88 % sont au 3<sup>e</sup> cycle (6,66 % réel à l'automne 2017) (Université de Montréal 2017)<sup>5</sup>. Les parents-étudiants sont représentés en plus grande proportion aux cycles supérieurs, ce qui concorde avec l'enquête ICOPE mentionnée plus tôt. Il n'y a donc pas nécessairement d'étonnement relativement à ces derniers chiffres.

## 1.2. ÉTAT DES LIEUX

### 1.2.1. Suivi de l'avis *Conciliation études-famille : des changements nécessaires* et situation à l'Université de Montréal

La Fédération a déjà établi un discours portant sur la conciliation études-famille en 2015. Ce dernier a permis d'entamer une certaine représentation au niveau institutionnel, mais les recommandations qui en émanaient nécessitaient surtout de déployer des efforts de représentation auprès d'acteurs et d'actrices de la sphère politique, notamment dans l'optique d'obtenir davantage de financement ou des tarifs préférentiels de transport collectif. Certaines de ces revendications se sont traduites en gains, améliorant la condition des parents-étudiants sur différents aspects. Notamment, il est désormais possible d'interrompre les études pour un congé parental, et les parents-étudiants à temps partiel peuvent désormais être reconnus à temps plein par l'AFE s'ils respectent certains critères, ce qui leur permet de bénéficier de davantage de prêts et bourses et réduit ainsi leur fardeau financier. Tel qu'expliqué plus tôt, la fenêtre d'opportunité accompagnant la création du Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail-études destiné à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants remet de l'avant l'importance de continuer à bâtir le discours de la Fédération relativement à la situation des parents-étudiants à l'Université de Montréal. Cet avis a donc été rédigé dans une optique davantage institutionnelle et associative avec comme bases les avancées obtenues depuis 2015 et les revendications qu'a déjà la Fédération concernant les parents-étudiants.

### 1.2.2. Critères de reconnaissance pour les parents-étudiants

Avant même de commencer l'état des lieux, il importe de s'assurer d'établir des définitions qui serviront d'assises tant pour les réflexions présentées dans cet avis que pour les recommandations qui en découleront. Définir ce qu'est un parent-étudiant est complexe, de par les nombreuses situations possibles amenant un étudiant ou une étudiante à se considérer parent. Malgré tout, le fait d'avoir un enfant ou un enfant à charge est une caractéristique centrale à la réalité des parents-étudiants. Cette caractéristique se

<sup>5</sup> 2,89 % des répondants et des répondantes ne connaissaient pas leur cycle d'études et 0,41 % de ceux-ci et de celles-ci étaient en résidence en médecine.

traduit par de nombreuses obligations, notamment financières ou en ce qui a trait à l'investissement temporel demandé. Le fait d'avoir un enfant ou un enfant à charge doit donc être au centre de la définition de parent-étudiant. À cet effet, le gouvernement du Canada définit « enfant à charge » comme suit :

« Les enfants peuvent être considérés comme des personnes à charge s'ils [ou elles] répondent aux deux exigences suivantes :

- ils [ou elles] ont moins de 22 ans ;
- ils [ou elles] n'ont pas d'époux [ou d'épouse] ni de conjoint [ou de conjointe].

Les enfants de 22 ans ou plus (enfants ayant dépassé la limite d'âge) peuvent être considérés comme des personnes à charge s'ils [ou elles] répondent à ces deux exigences :

- ils [ou elles] dépendaient du soutien financier de leurs parents avant l'âge de 22 ans ;
- ils [ou elles] sont incapables de subvenir à leurs besoins financiers en raison de leur état mental ou physique. » (Gouvernement du Canada 2017)

Toutefois, le fait d'avoir un enfant à charge n'inclut pas les réalités liées à la grossesse, qu'il importe de prendre également en considération. En effet, une grossesse peut être accompagnée de plusieurs contraintes et difficultés, et celles-ci se font sentir dès le début de la grossesse, notamment durant le premier trimestre (Bastian, 2019). Le mémoire *Ensemble pour la conciliation famille-études-travail* (2017) de l'Association des parents-étudiants de l'Université Laval (APÉTUL) ainsi que la politique familiale de l'Université Laval incluent donc le fait d'être enceinte, tout simplement, dans la définition de parent-étudiant. Cette approche sera également préconisée dans cet avis. Inclure la grossesse dans la définition de parent-étudiant permettra notamment, tel que présenté plus loin, d'étendre des accommodements aux personnes étudiantes enceintes dès les premières difficultés vécues. Cette nouvelle lecture permettra également de préciser certaines des positions adoptées par la Fédération en 2015.

### 1.2.3. Soutien financier

Pour ce qui est du soutien financier, bien que certaines initiatives offertes à l'ensemble de la population étudiante de l'Université de Montréal puissent répondre à certains besoins des parents-étudiants, l'Université de Montréal offre peu de sources de financement spécifiques aux parents-étudiants. En effet, bien que certaines initiatives touchent de près ou de loin les parents-étudiants, telles que les astuces et les ateliers donnés par le Bureau de l'aide financière (BAF) pour aider les étudiantes et les étudiants à gérer leur budget et leurs finances, seule une bourse est destinée spécifiquement aux parents-étudiants de l'Université de Montréal, soit la bourse de maternité pour étudiantes au doctorat. Ce soutien financier est grandement insuffisant pour une population étudiante qui est parmi les plus endettées. En effet, les parents-étudiants s'endettent à une proportion de 87,8 % contre 63,4 % pour les étudiantes et les étudiants non parents (FEUQ 2011, cité dans Vie Économique 2012). Encore une fois, l'Université de Montréal est en retard sur d'autres universités comme l'Université du Québec à Montréal qui, à l'aide du Comité de soutien

aux parents-étudiants (CSPE-UQAM), offre plusieurs bourses directement aux parents-étudiants qui sont basées sur « les besoins financiers ainsi que la situation personnelle et familiale » (CSPE-UQAM, 2019). Bénéficiaire de bourses permettrait aux parents-étudiants de diminuer leur dépendance à leur travail et de leur faire gagner du temps, ce qui constitue l'un des besoins les plus importants pour cette population (Corbeil, et al. 2011).

#### **Amendement à la position 862**

Que le nombre de bourses spécifiques pour les parents-étudiants soit augmenté soient maintenues et qu'un montant soit alloué pour des bourses liées aux besoins plutôt qu'à l'excellence.

Adoptée : [CCO-421<sup>e</sup>-7.2-12].

#### **1.2.4. Service de garde**

Il existe deux services de garde à l'Université de Montréal, soit le centre de la petite enfance (CPE) de l'Université de Montréal et la halte-garderie Le Baluchon de la FAÉCUM.

Le CPE de l'Université de Montréal possède deux installations, la principale étant située sur la rue Édouard-Montpetit et la deuxième sur la rue Claude Champagne. Aucune place n'est réservée pour les enfants des parents-étudiants; ces derniers doivent donc utiliser la même liste de priorité que les membres du personnel de l'Université. Bien que les chiffres fluctuent à travers l'année, en date de l'été 2019, 150 enfants étaient inscrits et inscrites au CPE, parmi lesquels 59 étaient des enfants de parents-étudiants, 92 étaient des enfants des membres du personnel de l'Université et 12 étaient des enfants de personnes externes à l'Université. Le CPE ouvre des places aux personnes externes à l'Université uniquement à partir du moment où il a épuisé toutes ses listes d'attente, et une proportion de ces places externes est ainsi utilisée par des enfants d'anciens étudiants ou d'anciennes étudiantes de l'Université de Montréal<sup>6</sup>. Avoir recours au service de garde d'un CPE ne répond toutefois pas aux besoins de l'ensemble des parents-étudiants. Effectivement, les CPE requièrent une présence réelle par enfant équivalant à minimalement 80 % de la période couverte par le service de garde. Or, les parents-étudiants, particulièrement celles et ceux habitant à une plus grande distance du campus, n'ont pas nécessairement recours aux services du CPE lorsqu'ils n'ont pas de cours lors d'une certaine période de la semaine<sup>7</sup>.

Le service de halte-garderie Le Baluchon de la FAÉCUM permet de contourner cette contrainte. Le Baluchon, quant à lui, peut accueillir jusqu'à 60 enfants simultanément, et ces places sont presque comblées en tout temps. Quelque 100 enfants fréquentent actuellement la halte-garderie et, malgré un système de réservation de plage horaire et de demi-journée, Le Baluchon doit parfois refuser des enfants par manque de place. Bien qu'il s'agisse d'un service fort utile et utilisé par les parents-étudiants, la halte-

<sup>6</sup> Selon une discussion avec la direction adjointe du Centre de la petite enfance de l'Université de Montréal, le 10 janvier 2019.

<sup>7</sup> Idem

garderie ne répond donc pas entièrement aux besoins de ceux-ci. En 2018, afin de bonifier ce service et en réponse à une demande des parents-étudiants, Le Baluchon a ouvert ses portes pour environ trois mois pendant l'été. Cette initiative a été tellement populaire qu'une année plus tard, à l'été 2019, Le Baluchon est demeuré ouvert tout l'été. Cette mesure a permis de venir combler l'un des manques identifiés par les parents-étudiants, soit le fait que ceux bénéficiant des services de la halte-garderie durant l'année universitaire devaient plutôt recourir à un autre service de garde durant l'été, ce qui pouvait constituer une difficulté supplémentaire, notamment pour les étudiantes et les étudiants inscrits à des cours lors du trimestre d'été. Malgré ce genre de développement, la halte-garderie ne répond pas encore à l'ensemble des besoins des parents-étudiants. Outre le fait que Le Baluchon doit parfois refuser des enfants dû à un trop fort achalandage, la structure même d'une halte-garderie n'est, bien que fort apprécié par plusieurs, ne convient pas à tous et à toutes, ce qui peut amener certains parents-étudiants à se tourner vers d'autres types de service de garde tels que des garderies subventionnées. Finalement, l'emplacement de la halte-garderie Le Baluchon est relativement éloigné du campus principal, ce qui constitue un frein supplémentaire à l'utilisation de la halte-garderie. À la lumière de ces informations, il sera important pour la Fédération de continuer sa réflexion quant à son offre de service de garde.

#### **Amendement à la position 1515**

Que la FAÉCUM travaille à augmenter l'offre de services de garde à proximité des campus pour les étudiants et les étudiantes de l'Université de Montréal.

Adoptée : [CC-513e-6]

#### **1.2.2.2. Statut temps plein**

Le statut d'étudiant ou d'étudiante à temps plein vient avec plusieurs bénéfices. Parmi ceux-ci, on peut compter l'accès au tarif réduit pour le transport en commun ou encore l'accès à certaines sources de financement, dont les bourses d'excellence. Pour plusieurs établissements, cela vient également avec l'accès au centre sportif. Toutefois, depuis 2017, les étudiants et les étudiantes à temps partiel à l'Université de Montréal ont accès au Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM), grâce à une entente entre l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP), la FAÉCUM et l'Université de Montréal.

En raison de leurs obligations, les parents-étudiants sont souvent contraints à poursuivre leurs études à temps partiel (Julien et Gosselin 2015). D'ailleurs, plusieurs des recommandations découlant de l'avis *Conciliation études-famille : des changements nécessaires* adopté par la Fédération en 2015, dont la position 1540 amendée plus bas, incluent une reconnaissance du statut temps plein pour les parents-étudiants à temps partiel, notamment pour ce qui est de l'accès au tarif étudiant pour le transport en commun. Depuis 2017, l'Université de Montréal a d'ailleurs accepté d'émettre une attestation d'études à temps plein selon les critères de l'AFE aux parents-étudiants qui étudient à temps partiel pour leur permettre

de bénéficier du tarif étudiant du transport en commun. Puisque cette pratique n'est pas directement mise en place par les réseaux de transport en commun et est plutôt basée sur le bon vouloir de l'Université, il importe que l'Université de Montréal continue cette pratique.

L'Université de Montréal accorde donc déjà plusieurs avantages habituellement réservés aux étudiants et aux étudiantes à temps plein aux parents-étudiants à temps partiel, que ce soit directement ou indirectement. La reconnaissance d'un statut à temps plein pour les parents-étudiants à temps partiel demeure toutefois nécessaire pour leur permettre de bénéficier des avantages externes à l'Université de Montréal octroyés aux étudiantes et aux étudiants à temps plein, notamment l'accès à certaines bourses. Un statut « réputé à temps plein » formel accorderait aux parents-étudiants à temps partiel les avantages dont bénéficient les étudiants et les étudiantes à temps plein. Cette pratique existe déjà dans certains établissements postsecondaires, notamment à l'Université Laval, où la reconnaissance du statut à temps plein est prévue par la politique familiale (Université Laval 2019). Ces besoins sont également ressentis par les proches aidants et les proches aidantes, qui doivent souvent faire face à des obstacles semblables à ceux auxquels sont confrontés les parents-étudiants et qui ont donc besoin d'accommodements du même type que ceux-ci.

#### **Amendement à la position 1540**

Que l'Université de Montréal reconnaisse à temps plein les étudiantes et les étudiants inscrits à un minimum de 6 crédits ou à demi-temps ayant un enfant à charge de 5 ans et moins ou de 11 ans et moins si l'étudiant est chef de famille monoparentale et étant enceinte ou ayant un enfant à charge, ainsi que les étudiantes proches aidantes et les étudiants proches aidants afin qu'ils et elles puissent bénéficier des avantages reliés au statut temps plein.

Adoptée : [CC-513e-6.0].

#### **Recommandation 1**

Que l'Université de Montréal émette une attestation reconnaissant le statut temps plein aux étudiantes et aux étudiants inscrits à un minimum de 6 crédits ou à demi-temps et étant enceinte ou ayant un enfant à charge, ainsi qu'aux étudiantes proches aidantes et aux étudiants proches aidants.

### **1.3. TOUR D'HORIZON**

Pour avoir une meilleure idée d'où se situe l'Université de Montréal en ce qui concerne la qualité et la suffisance de ses accommodements et des initiatives de soutien aux parents-étudiants, il faut s'attarder sur ce qui est fait ailleurs. Ce tour d'horizon permettra d'évaluer les services de l'Université, mais aussi d'inspirer les réflexions.

#### **1.3.1. Politique familiale**

Une politique familiale est une manière concrète pour un établissement de démontrer son implication auprès de sa population de parents-étudiants. Cette politique peut mettre en place des balises pour des



accommodements académiques et permettre la reconnaissance de statuts particuliers pour les parents-étudiants.

Depuis l'arrivée de madame Sophie D'Amours au poste de rectrice à l'Université Laval, l'administration de celle-ci travaille activement à améliorer la situation des parents-étudiants. Madame D'Amours s'était d'ailleurs positionnée en faveur d'une politique familiale dans sa plateforme électorale (Sophie D'Amours 2017). Face à cette ouverture, combinée à des efforts de représentation active de la part des diverses associations étudiantes, l'Université Laval s'est donc dotée d'une nouvelle Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents. Cette politique assure deux éléments importants aux parents-étudiants, soit le statut de réputé à temps complet et le statut de présumé inscrit (Université Laval 2019).

Selon cette politique, toute étudiante ou tout étudiant correspond à la définition d'« étudiante et étudiant parent » si elle ou il répond à l'un de ces critères :

- Étudiante enceinte ;
- Étudiant et étudiante habitant avec son ou ses enfants de moins de 13 ans et/ou les enfants de son conjoint ou de sa conjointe au 30 septembre de l'année scolaire ;
- Étudiant et étudiante habitant avec son enfant ou l'enfant de son conjoint ou de sa conjointe atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale reconnu selon les mêmes modalités que l'Aide financière aux études du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement du gouvernement du Québec

(Université Laval 2019).

Le premier élément prévu par cette politique, soit le statut de réputé à temps complet, permet à un parent-étudiant d'être considéré à temps complet<sup>8</sup> même si ce dernier est inscrit à au moins six crédits plutôt que douze, qui est le nombre de crédits habituellement requis pour être considéré à temps plein au premier cycle. Ce statut est une preuve de la reconnaissance des efforts supplémentaires qu'un parent-étudiant sera appelé à déployer tout au long de son parcours universitaire. Il permet aux parents-étudiants de bénéficier des avantages auxquels ils auraient droit s'ils étaient inscrits à temps plein, tel qu'abordé précédemment. Le deuxième élément de la politique familiale de l'Université Laval, soit le statut de présumé inscrit, permet à un parent-étudiant d'être considéré comme inscrit et de conserver les avantages liés à l'inscription même si ce dernier prend un congé parental d'une durée maximale de deux ans. L'Université de Montréal prévoit plutôt comme modalité semblable le maintien d'inscription, mais la durée maximale de ce maintien est de trois trimestres d'inactivité. De plus, l'étudiante ou l'étudiant demeure soumis aux règles de progression de son programme, qui peuvent, par exemple, exiger la complétion d'un baccalauréat à l'intérieur d'une durée restreinte. Par contre, un deuxième congé parental pour un nouvel enfant est accordé si une deuxième demande est complétée.

<sup>8</sup> Réputé temps complet est utilisé par l'Université Laval comme synonyme de temps plein.

L'Université de Sherbrooke est, quant à elle, en pleine élaboration d'une politique familiale qui vise à mettre en place des solutions aux enjeux vécus par la communauté des parents-étudiants et à sensibiliser la communauté universitaire à la réalité de ceux-ci. Ce processus d'élaboration est la responsabilité d'un comité auquel siègent les deux associations étudiantes du campus, soit la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS) et le Regroupement des étudiantes et des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université Sherbrooke (REMDUS). Ce comité, comme celui de l'Université Laval, compte également plusieurs parents-étudiants.

Une analyse de la situation des parents-étudiants par l'Université Concordia était également arrivée à la conclusion, en 2011, qu'une politique familiale est des plus importantes. En concluant l'analyse, madame Malene Bodington, professeure au département d'éducation de l'Université Concordia, émettait comme première recommandation la création d'une politique pour les parents-étudiants. Elle ajoutait : « Cette politique ne va pas seulement aider les parents-étudiants à connaître leurs droits et leurs responsabilités, mais va également les informer quant aux recours possibles s'ils et elles subissent un comportement inadéquat de la part d'un membre ou d'une membre d'une faculté, ou par un membre ou une membre du personnel »<sup>9</sup> (Bodington 2011, 19).

### 1.3.2. Recensement

Pour être en mesure d'appliquer les accommodements prévus par une politique, il importe d'être en mesure d'identifier les membres de la population pouvant bénéficier de ces accommodements. Pour y arriver, la voie envisagée est souvent un recensement des parents-étudiants inscrits dans l'établissement d'enseignement. À titre d'exemple, en réponse aux demandes de ses associations étudiantes, l'Université Laval a entamé un tel exercice. Celui-ci est rendu possible grâce à l'ajout de la possibilité de s'auto-identifier comme parent-étudiant dans le formulaire d'inscription. Il est également possible de s'auto-identifier à n'importe quel moment, tant que l'individu fournit les pièces justificatives au Bureau du registraire (Université Laval 2019). Cette approche est également préconisée par l'Université de Sherbrooke, qui prévoit mettre en place un système d'auto-identification pour les parents-étudiants à la suite de l'entrée en vigueur de sa politique familiale.

Ce type de recensement est beaucoup plus populaire dans les cégeps. Le collège Ahuntsic (2019) et le Cégep de Limoilou (2019) en font notamment la pratique. Cette auto-identification par les parents-étudiants peut être accompagnée de la marque « P » (pour « parent ») dans le dossier de l'étudiante ou de l'étudiant, ce qui permet de mieux orienter la documentation envoyée à l'étudiant ou à l'étudiante et d'assurer que son statut particulier soit connu et pris en compte par les membres du personnel de l'établissement.

<sup>9</sup> Traduction libre : « This policy will not only help student parents determine what rights and responsibilities they have as students, but also what recourses they have when mistreated by faculty or staff members ».

Au final, effectuer le recensement des parents-étudiants présents dans un établissement permet non seulement une meilleure application des accommodements et des mesures de soutien, mais également de fournir des données pour l'analyse des besoins de cette population. Comme cela a été mentionné à plusieurs reprises jusqu'à maintenant, le manque de données récentes sur les parents-étudiants à l'Université de Montréal empêche de tirer certaines conclusions qui aideraient à faire avancer les réflexions. Posséder ces données permettrait d'obtenir une image plus juste et globale des parents-étudiants, et donc de veiller à ce que l'Université de Montréal réponde le mieux possible à leurs besoins.

#### 1.4. CONCLUSION

Déjà lors de l'adoption de son avis *Conciliation études-famille : des changements nécessaires* (2015), la FAÉCUM revendiquait un meilleur encadrement des accommodements académiques pour les parents-étudiants, et réclamait de la part des membres de l'administration et du personnel enseignant de l'Université de Montréal la démonstration d'une meilleure compréhension de la réalité vécue par les membres de cette population. En comparant les avancées réalisées à l'Université de Montréal à la situation dans les autres établissements d'enseignement supérieur, on constate qu'il reste beaucoup de travail à faire, et que l'Université de Montréal a même un retard à rattraper.

Bien que l'Université de Montréal ait mis en place certaines des recommandations tirées du dernier avis, notamment l'émission d'une attestation aux parents-étudiants reconnus à temps plein selon les critères de l'AFE pour l'accès au tarif étudiant pour le transport en commun, tel qu'abordé précédemment, et une certaine approche visant à rendre les programmes plus accessibles pour les cheminements à temps partiel, il n'en demeure pas moins que plusieurs autres besoins importants des parents-étudiants sont, encore à ce jour, non comblés. Des actions concrètes doivent être mises en place pour emboîter le pas aux autres universités québécoises.

#### **Amendement à la position 1542**

Que l'Université de Montréal se dote d'un plan d'action pour améliorer la conciliation études-famille travail-famille-études.

Adoptée : [CC-513e-6].

Pour y arriver, l'Université de Montréal se doit de mettre en place une politique familiale allant dans le sens de celle de l'Université Laval en gardant en tête les services et les accommodements que les autres universités québécoises offrent déjà. L'élaboration d'une politique familiale requiert un important travail, et celui-ci devra être effectué de concert avec la communauté étudiante. L'Université de Montréal peut également profiter de l'appui du Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail-études destiné à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants mis sur pied par le gouvernement provincial afin de faciliter cette élaboration. Une politique familiale permettrait entre autres

d'éviter le flou entourant les mesures accommodantes pouvant être obtenues par les parents-étudiants, ainsi que par les proches aidants et les proches aidantes, car aucune politique ou ligne directrice n'existe présentement à l'Université de Montréal pour régir ces accommodements. Les mesures accommodantes reçues peuvent donc varier d'un cours à l'autre, voire à l'intérieur d'un même cours, pour deux évaluations différentes. Actuellement, toute demande d'accommodement est traitée au cas par cas, ce qui complique les processus de demande et d'attribution de ces accommodements. La réponse aux demandes d'accommodements est donc tributaire du bon vouloir, des valeurs et des traditions des unités académiques ou de l'enseignant ou de l'enseignante, et les parents-étudiants n'ont donc pas tous et toutes accès aux mêmes possibilités d'accommodements. Les réponses à ces demandes peuvent également changer ou être modifiées sans recours pour les parents-étudiants qui en font la demande.

Un comité de suivi se doit également d'être mis sur pied. Dans un premier lieu, il pourra prendre en charge la rédaction de la politique familiale. Il pourra par la suite effectuer le suivi de cette dernière, tout en continuant à travailler à améliorer la conciliation travail-famille-études, notamment à travers l'élaboration et le suivi d'un plan d'action en ce sens. Le comité de suivi devra s'assurer de réserver des sièges aux parents-étudiants, qui sont celles et ceux directement touchés par les problèmes qu'il devra aborder. Finalement, tel que mentionné précédemment, il importera que l'Université de Montréal procède à une collecte de données sur ses parents-étudiants, ainsi que sur ses proches aidants et ses proches aidantes, notamment en effectuant un recensement ou en mettant en place un mécanisme permettant l'auto-identification. Celle-ci devra également pouvoir être réalisée en cours de parcours, au même titre que plusieurs autres auto-identifications à l'Université de Montréal, non seulement parce qu'il est possible de devenir parent-étudiant ainsi que proche aidant ou proche aidante en cours de parcours universitaire, mais également parce qu'un individu peut décider de ne s'auto-identifier qu'après son admission pour plusieurs raisons.

#### **Recommandation 2**

Que l'Université de Montréal se dote d'une politique familiale.

#### **Recommandation 3**

Que l'Université de Montréal mette en place des balises pour les accommodements offerts aux parents-étudiants ainsi qu'aux proches aidants et aux proches aidantes de tous les cycles.

#### **Recommandation 4**

Que l'Université de Montréal mette sur pied un comité institutionnel avec des sièges réservés aux parents-étudiants sur la conciliation famille-travail-études dont l'objectif serait la rédaction et le suivi d'une politique familiale, ainsi que l'amélioration de la conciliation famille-travail-études.

#### **Amendement à la position 866**

Que le registrariat assure le recensement de la population des parents-étudiants ainsi que des proches aidants et des proches aidantes en ajoutant une case au formulaire d'inscription, mais permette également l'auto-déclaration tout au long du parcours universitaire. Cette case serait facultative et comptabilisée à titre

statistique seulement. Une note expliquerait à quoi sert ce renseignement, soit à identifier cette population afin d'offrir des services appropriés.

Adoptée : [CCO-421<sup>e</sup>-7.2-23].

## 2. PROBLÉMATIQUE

L'état des lieux et le tour d'horizon effectués précédemment ont permis de mettre en lumière le fait que les parents-étudiants étaient confrontés à certaines difficultés tout au long de leur parcours académique. Afin d'élaborer une politique familiale à l'Université de Montréal qui contribuera à résoudre ces difficultés, il importe de s'attarder aux difficultés vécues pour mieux les comprendre et pour valider que l'approche employée est adéquate. Cette section se veut une présentation plus détaillée de la réalité des parents-étudiants et de leurs difficultés, ainsi que des suggestions d'accommodements que peut mettre en place l'Université de Montréal, notamment par l'entremise d'une politique familiale.

### 2.1. RYTHME D'ÉTUDES

Des études universitaires, même pour un étudiant ou une étudiante suivant un parcours académique typique, comprennent une charge de travail élevée. Cette charge de travail est tout autant élevée pour un parent-étudiant qui, en plus de ses études, doit toutefois de plus assumer ses obligations familiales et, souvent, travailler. Le manque de temps des parents-étudiants qui résulte de cette conciliation devient donc une source de problèmes dans le cadre de leurs études. Selon une étude sur les réalités, les besoins et les ressources des parents-étudiants menée par l'UQAM, 55,8 % des répondantes et des répondants occupent un emploi et doivent y consacrer en moyenne 15 heures par semaine (Corbeil 2011). Bien qu'une telle réalité doive être vécue par plusieurs étudiants et plusieurs étudiantes universitaires, pour les parents-étudiants, cette charge de travail s'additionne au temps consacré aux obligations familiales. Le manque de temps nécessaire afin de répondre à l'ensemble de leurs obligations constitue une source de frustration et de stress pour les parents-étudiants (Corbeil, et al. 2011).

En évaluant la charge de travail que requiert un enfant ou un enfant, ou même plusieurs enfants (par exemple pour la supervision des devoirs, les activités, les allées et venues au service de garde et à l'école), il est possible de comprendre en quoi il est difficile pour les parents-étudiants de trouver le temps de se consacrer pleinement à leurs études. Ce manque de temps, additionné au manque d'accommodements et de compréhension de la part de plusieurs institutions d'enseignement postsecondaire, constitue un stress important pour les parents-étudiants (Bodington 2011, 19). Ce stress supplémentaire s'ajoute aux autres facteurs ayant un impact sur la santé psychologique qui, tel que le démontre l'enquête *Ça va?* (FAÉCUM 2016), découlent ou sont exacerbés par le contexte universitaire.

Avant de poursuivre, il est important de souligner que les parents-étudiants ne sont pas de moins bons étudiants et de moins bonnes étudiantes ; ils possèdent tout simplement moins de temps à consacrer à

leurs études (Holmes 2015). Afin d'être en mesure de poursuivre la réflexion, il importe de déconstruire et de laisser de côté l'image faussement portée que le fait de demander un accommodement constitue plutôt une excuse pour un manque de compétence. Des accommodements, notamment académiques, doivent être mis en place afin de pallier les difficultés vécues par les parents-étudiants en raison de leurs autres obligations et qui les empêchent de consacrer autant de temps et d'attention que désiré à leurs études.

## 2.2. ACCOMMODEMENTS ACADÉMIQUES

Plusieurs accommodements académiques peuvent être mis en place pour soutenir les parents-étudiants, ainsi que les proches aidants et les proches aidantes à travers leurs études. Cela doit être fait en prenant en compte le rythme de leurs études et leurs obligations familiales, le tout ayant pour but de leur permettre d'exploiter leur plein potentiel. Il est important, lors de la conception d'un accommodement, de viser l'équité pour tous et toutes. En effet, le but n'est pas d'avantager un groupe d'étudiants ou d'étudiantes par rapport à un autre, mais bien de donner à toutes et à tous une chance égale en prenant en compte leurs différentes réalités.

En 2015, la Fédération avait déjà entamé certaines réflexions concernant la motivation d'une absence pour maladie d'une enfant ou d'un enfant à charge pour le report d'évaluations [CC-513e-6.0]. Cette réflexion demeure des plus pertinentes, de par la dépendance qu'a une enfant ou un enfant envers ses parents, ou encore celle d'un proche ou d'une proche envers son aidant ou son aidante. Principalement quand les étudiantes et les étudiants sont seuls à s'occuper de ces tâches, les obligations liées au devoir de s'occuper de son enfant, ou d'un proche ou d'une proche quand ce dernier ou cette dernière est malade doivent être reconnues au même titre que l'étudiante ou l'étudiant peut lui-même avoir droit au report d'évaluations en cas d'absence motivée pour maladie.

En effet, le Règlement des études de premier cycle (REPC) et le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales (RPESP) permettent l'absence à une évaluation tant que l'étudiant ou l'étudiante fournit les pièces justificatives appropriées, comme un billet d'un professionnel ou d'une professionnelle de la santé. Dans le RPESP, on définit un motif valable comme « un motif indépendant de la volonté de l'étudiant [ou de l'étudiante], tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical » (Université de Montréal 2019, 34). Toute personne raisonnable reconnaîtra que la maladie d'un enfant ou d'une enfant dont un individu a la charge est indépendante de la volonté de l'individu en question. Personne ne souhaite la maladie à son enfant, et il n'est pas toujours possible de trouver du soutien pour s'occuper de l'enfant malade, surtout pour les parents monoparentaux. La discrimination effectuée à l'égard de certains parents-étudiants en ce qui concerne l'application de ces règlements n'a pas de raison d'être et constitue une barrière additionnelle dans leurs études. Cette idée fait écho aux objectifs de la politique familiale de l'Université Laval, qui incluent : « établir dans l'interprétation du Règlement des études comme motifs sérieux pouvant mener à la reprise d'une évaluation les obligations liées à l'état de santé d'une

étudiante enceinte ou d'un enfant [ou d'une enfant] à charge » (Université Laval 2019). La mention de l'état de santé des personnes étudiantes enceintes dans les règlements pédagogiques, considérant les nombreux besoins médicaux que peut comprendre une grossesse, est tout à fait adéquate. Même si cela devrait déjà être pris en compte par les règlements pédagogiques de l'Université de Montréal, car il est alors question de l'état de santé de l'étudiant ou de l'étudiante directement, une telle précision reconnaîtrait les besoins spécifiques des parents-étudiants. Une autre réalité des parents-étudiants est celle de l'adoption. Ce processus strict et demandant devrait être reconnu comme une réalité pouvant être vécue par les parents-étudiants, lorsque applicable. En effet, bien que le processus d'adoption en soi ne présente pas les mêmes contraintes que le fait d'avoir un enfant ou un enfant à charge, il est clair que la nécessité d'avoir accès à certains accommodements académiques persiste. Effectivement, des étudiantes et des étudiants en processus d'adoption peuvent être appelés à effectuer de nombreux déplacements, parfois imprévisibles, afin de compléter les démarches liées à l'adoption (par exemple, se rendre dans un autre pays). Ces étudiantes et ces étudiants ne devraient pas être pénalisés par la volonté d'avoir un enfant ou un enfant ainsi que les aléas inhérents au processus d'adoption. Il importe d'inclure également les proches aidants et les proches aidantes dans les réflexions à ce sujet, car le concept des obligations familiales ne pouvant être repoussées ou déplacées s'applique tout à fait à leur réalité. En effet, la définition même de proche aidant et de proche aidante, abordée à la section 1.2, fait référence à des types de situations qui peuvent exiger que l'individu se libère afin d'apporter du soutien à la personne aidée. En d'autres termes, une situation où un proche aidant ou une proche aidante devrait apporter de l'aide dans l'organisation des soins ou relativement à l'état de santé de la personne aidée s'apparente à une situation dans laquelle un parent-étudiant serait appelé à accompagner son enfant à un centre de soins. Ainsi, des accommodements académiques devraient donc être offerts aux proches aidantes et aux proches aidants au même titre qu'ils le sont pour les parents-étudiants.

### **À abroger (position 1541)**

Que la motivation d'une absence pour maladie d'un enfant à charge soit considérée valable pour le report des évaluations autant pour les étudiants de premier cycle que de cycles supérieurs.

Adoptée : [CC-513e-6.0].

### **Recommandation 5**

Qu'une absence à une évaluation, motivée par des obligations des parents-étudiants, des personnes étudiantes enceintes, des personnes suivant un processus d'adoption, ainsi que des proches aidants et des proches aidantes soit considérée valable autant pour les étudiants et les étudiantes de premier cycle que de cycles supérieurs.

Au final, bien que l'exemple typique employé pour démontrer la nécessité de recourir à des accommodements soit l'urgence médicale, il importe de rappeler que les obligations des parents-étudiants, ainsi que des proches aidants et des proches aidantes peuvent être variées, mais tout autant importantes. Il importe donc de souligner que tous les critères mentionnés ci-dessus s'appliquent également aux travaux ou évaluations complétées à la maison. En effet, les échéanciers des cours ayant été pensés pour la



majorité des étudiants et des étudiantes, ils s'appliquent parfois mal à la réalité de certaines populations, notamment à celle des parents-étudiants, ainsi que des proches aidantes et des proches aidants. L'Université doit faire preuve d'une meilleure compréhension de la réalité des parents-étudiants ainsi que des proches aidantes et des proches aidants, et démontrer une plus grande souplesse quant à ses exigences entourant les évaluations de toute sorte. Afin de réellement contribuer à un changement de culture, l'Université de Montréal doit également outiller les membres de son personnel enseignant pour que ceux-ci et celles-ci comprennent mieux la réalité des parents-étudiants. Une telle prise de conscience de la part des employées et des employés est nécessaire afin que les demandes d'accommodements soient prises au sérieux et qu'elles soient perçues comme fondées et importantes. Cette communication peut être entamée avant même que des modifications ne soient effectuées aux politiques et aux règlements de l'Université de Montréal. Un changement de culture demande que toutes les actrices et tous les acteurs concernés prennent part à la discussion. À cet effet, il importe d'initier une prise de conscience quant aux obstacles auxquels les parents-étudiants sont confrontés à travers leur parcours universitaire.

#### **Recommandation 6**

Que l'Université de Montréal mette sur pied des initiatives de sensibilisation et de formation pour son personnel enseignant ainsi que ses employés et ses employées afin de les amener à prendre en considération la réalité et les obligations des parents-étudiants ainsi que des proches aidants et des proches aidantes dans les modalités, les contraintes et les délais de leurs évaluations.

### **2.3. AMÉNAGEMENT**

Un campus universitaire est trop souvent aménagé avec l'idée que la grande majorité de ses utilisateurs et ses utilisatrices seront des personnes sans contraintes fonctionnelles. Par contre, comme les personnes en situation de handicap physique, les parents-étudiants et les personnes enceintes ont des réalités qui demandent des adaptations de la part de leur campus. À l'Université de Montréal, très peu de réflexions ont été accordées aux besoins des parents-étudiants en termes d'aménagement et de mobilier pour leur permettre de fréquenter le campus avec leur enfant. Certaines modifications simples permettraient au campus de l'Université de Montréal d'être plus accueillant et inclusif envers cette population grandissante.

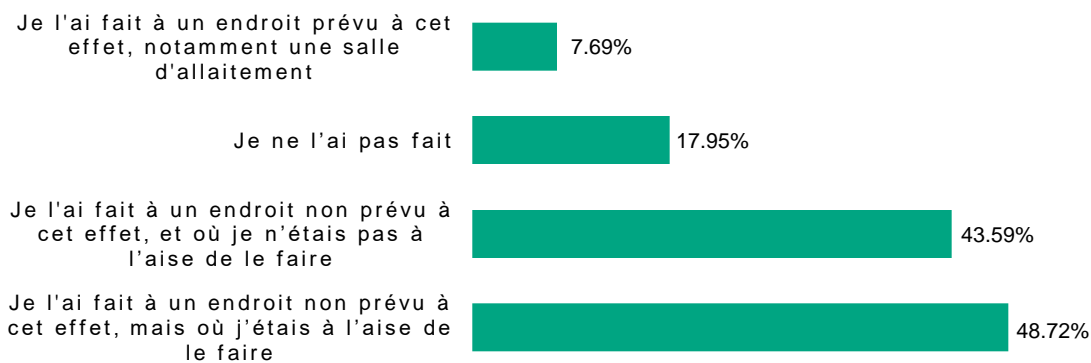
#### **2.3.1. Salles d'allaitement**

Bien que le fait d'allaiter ou non son enfant réside toujours dans la volonté des personnes qui pratiqueraient l'allaitement, le besoin, pour un parent-étudiant, d'allaiter un enfant ou une enfant, s'il en est décidé ainsi, est tout à fait naturel et les périodes d'allaitement ne peuvent pas toujours être prévues. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 90 % des mères ont allaité ou essayé d'allaiter leur dernier enfant ou leur dernière enfant (Organisation mondiale de la Santé 2015). Cela suit les recommandations de l'OMS qui, depuis longtemps, recommande l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois et l'allaitement combiné avec l'alimentation jusqu'à deux ans (Organisation mondiale de la Santé 2015).



À l'Université de Montréal, il n'existe actuellement aucune salle d'allaitement officielle. Seuls les locaux de l'Action humanitaire communautaire (AHC) peuvent être prêtés au besoin pour dépanner les mères qui doivent allaiter. Ce manque est assurément ressenti par les personnes étudiantes qui ont besoin d'allaiter ou de tirer du lait pour leur enfant. En effet, à la question « Dans les situations où vous avez eu besoin d'allaiter vos enfants ou de tirer votre lait, qu'avez-vous fait? », 43,59 % des répondantes et des répondants ont indiqué l'avoir fait et ne pas avoir été à l'aise de le faire, et 17,95 % d'entre elles et eux se sont abstenus de le faire. Les conséquences du manque de salles d'allaitement se font donc clairement ressentir chez les parents-étudiants. Ceux-ci ne devraient guère, s'ils ne se sentent pas à l'aise de le faire, être forcés à allaiter ou à tirer du lait dans un endroit non prévu à cet effet.

**GRAPHIQUE 1 : DANS LES SITUATIONS OÙ VOUS AVEZ EU BESOIN D'AILLAITER VOS ENFANTS OU DE TIRER VOTRE LAIT, QU'AVEZ-VOUS FAIT (PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES)?**



Source : sondage FAÉCUM, 2019

À une autre question du sondage visant à connaître les aménagements auxquels les parents-étudiants aimeraient avoir accès à l'Université de Montréal lorsqu'ils amènent leurs enfants à l'université, la troisième réponse la plus populaire auprès des répondantes et des répondants était la présence de salle d'allaitement<sup>10</sup>.

La présence de salles d'allaitement n'est pas inconnue du monde universitaire. Au Québec, l'Université de Sherbrooke (FMSS 2015), l'Université Concordia (Université Concordia s.d.) et l'Université Laval (Université Laval 2016) possèdent une ou plusieurs salles d'allaitement. Encore une fois, à ce sujet, l'Université de Montréal est en retard et se doit d'aménager ses espaces pour permettre aux mères voulant allaiter ou tirer du lait de le faire dans un espace propice à cet effet, soit un espace confortable et privé. Finalement, à l'instar des toilettes non genrées pour lesquelles les emplacements sont maintenant communiqués sur le plan des campus de l'Université de Montréal, les salles d'allaitement ou de tirage de lait devraient également être répertoriées sur un plan accessible sur Internet. Une signalétique adéquate

<sup>10</sup> Sondage FAÉCUM

devrait également être assurée dans les pavillons eux-mêmes afin de permettre aux membres de la communauté étudiante de trouver les salles d'allaitement ou de tirage de lait rapidement et efficacement.

#### **Recommandation 7**

Que l'Université de Montréal mette en place des espaces confortables d'allaitement ou de tirage de lait, privés et accessibles.

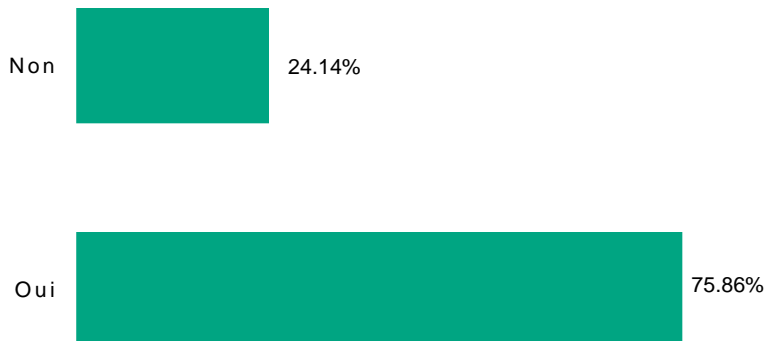
#### **Recommandation 8**

Que l'Université de Montréal rende disponible en ligne la carte des emplacements des salles d'allaitement ou de tirage de lait et qu'elle assure une signalétique adéquate dans ses pavillons pour informer la communauté étudiante des emplacements de ces salles.

### **2.3.2. Tables à langer**

Actuellement, à l'Université de Montréal, très peu de renseignements entourant les tables à langer sont répertoriés. Même la Direction des immeubles (DI) ne possède pas cette information<sup>11</sup>. L'installation de tables à langer ne suit aucune norme, institutionnelle ou externe à l'Université de Montréal, régissant leur quantité ou leur localisation. Les seules normes qui doivent être suivies sont celles prévues par les manufacturiers de tables à langer quant à l'espace nécessaire pour déplier une table à langer, ce qui peut réduire la possibilité d'installation de nouvelles tables à langer dans certaines toilettes trop petites. À ce sujet, bien qu'il soit vrai que ces normes puissent causer des problèmes pour les toilettes déjà existantes, les prochaines rénovations et constructions entreprises par l'Université de Montréal devraient alors tenir compte de ces obligations. Effectivement, tel que l'illustre le graphique ci-dessous, 75,86 % des répondants et des répondantes au sondage considèrent le nombre actuel de tables à langer et leur accessibilité comme étant insuffisants. Des améliorations considérables sont donc à prévoir.

#### **GRAPHIQUE 2 : LORSQUE VOUS AVEZ CHANGÉ LA COUCHE DE VOS ENFANTS À L'UDEM, AVEZ-VOUS CONSTATÉ UN MANQUE DE TABLES À LANGER OU UN MANQUE D'ACCESSIBILITÉ DES TABLES À LANGER ?**



<sup>11</sup> Selon une discussion avec Pierre Cliche, adjoint au directeur de la Direction des immeubles.

Source : sondage FAÉCUM, 2019

Dans les dernières années, certains efforts ont été déployés pour installer davantage de tables à langer dans les toilettes pour hommes<sup>12</sup>. Leur nombre semble malgré tout toujours inférieur à celui des installations dans les toilettes pour femmes ou pour les personnes à mobilité réduite, ce qui perpétue des stéréotypes genrés quant aux obligations d'un père ou d'une mère vis-à-vis leur enfant.

Encore une fois, très peu d'information est disponible sur les tables à langer à l'Université de Montréal. Cela empêche de dresser un portrait de la situation adéquat, ce qui permettrait de mettre en place des modifications importantes. Un recensement des tables à langer installées à travers les campus de l'Université de Montréal devrait être effectué, et cette information devrait être rendue disponible en ligne, afin d'aider les parents-étudiants à s'orienter quand ils sont à la recherche, souvent avec un certain empressement, d'une table à langer. Cela s'inscrirait d'ailleurs dans la même logique que le recensement des toilettes non genrées effectué au cours des dernières années. Comme pour les salles d'allaitement et de tirage de lait, il importe que la signalétique prévue dans les pavillons permette de repérer les toilettes avec des tables à langer rapidement. Une indication apposée sur les portes des toilettes ainsi que sur les cartes affichées dans les couloirs permettrait de trouver une table à langer plus facilement.

En bref, l'Université de Montréal se doit de revoir la quantité et la répartition de ses tables à langer, afin de permettre un accès rapide et facile à tous et à toutes en cas de besoin. Elle doit également recenser des tables à langer afin d'être en mesure de mieux orienter ses actions, et rendre cette information accessible en ligne.

#### **Recommandation 9**

Que l'Université de Montréal installe davantage de tables à langer dans ses pavillons, notamment dans les toilettes des hommes et les toilettes non genrées.

#### **Recommandation 10**

Que l'Université de Montréal recense les tables à langer dans ses pavillons, qu'elle rende disponible en ligne la carte des emplacements des tables à langer et qu'elle assure une signalétique adéquate dans ses pavillons pour informer la communauté étudiante des emplacements de ces tables.

### **2.3.3. Espaces pour les enfants**

Les aspects principaux d'un parcours universitaire sont, sans surprise, les études et la recherche. De ce fait, il faut s'attarder aux modifications de l'aménagement de l'Université de Montréal qui seraient directement bénéfiques aux études. Il a déjà été question, dans cet avis, de la réalité des parents-étudiants et du manque de temps à consacrer à leurs études, notamment de par leurs obligations parentales. Elles

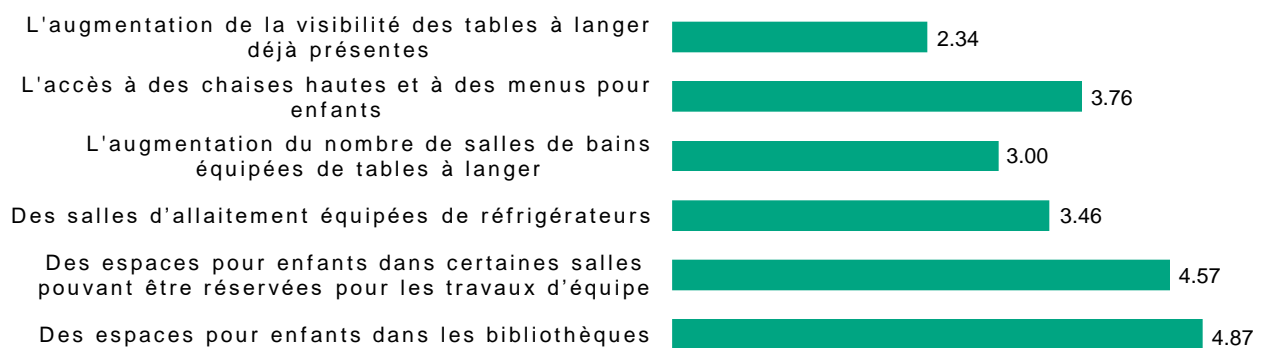
<sup>12</sup> Idem

et ils sont conscients de cet obstacle, c'est pourquoi la majorité des parents-étudiants se disent satisfaits de leurs résultats scolaires, considérant que « le temps dont disposent pour leurs études les parents-étudiants a une incidence non négligeable sur la qualité de leurs résultats scolaire » (Corbeil, et al. 2011).

À la lumière de ces explications, il semble clair que les parents-étudiants bénéficieraient grandement de mesures pour les aider à gagner du temps et à balancer leurs nombreuses obligations. Leur offrir une opportunité d'avancer leurs études tout en s'occupant de leurs enfants semble une solution efficace pour les aider. Une demande exprimée de manière récurrente parmi les réponses au sondage mené par la FAÉCUM est l'aménagement d'espaces pour les enfants pendant que les parents-étudiants travaillent à la bibliothèque ou complètent des travaux en équipe.

Le graphique ci-dessous permet d'analyser les aménagements que les parents-étudiants considèrent prioritaires pour améliorer leur expérience lorsqu'ils amènent leurs enfants sur le campus. Chaque répondante et chaque répondant était invité à placer les six choix en ordre de priorité, ce qui a permis d'associer une valeur à chaque réponse (6 correspondant à la priorité la plus élevée, et 1 à la plus faible). Les valeurs dans le graphique représente la valeur moyenne accordée à chaque réponse. Par exemple, « L'accès à des chaises hautes et à des menus pour enfants » a obtenu une valeur, en moyenne, de 3,76.

**GRAPHIQUE 3 : SELON VOUS, QUEL TYPE D'AMÉNAGEMENT SERAIT PRIORITAIRE POUR AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES PARENTS-ÉTUDIANTS QUI AMÈNENT LEURS ENFANTS À L'UDEM (METTRE EN ORDRE DE PRIORITÉ)?**



Source : sondage FAÉCUM, 2019

Les deux réponses ayant obtenu le score moyen le plus élevé sont celles relatives à l'aménagement d'espaces pour les enfants dans les bibliothèques, avec un score moyen de 4,87, et à l'aménagement d'espaces pour les enfants dans certaines salles pouvant être réservées pour les travaux d'équipe, avec

un score moyen de 4,57. Ces deux idées se recoupent grandement, car la majorité des salles de travail à l'Université de Montréal se trouvent dans les bibliothèques. Bien qu'il soit possible d'amener son enfant dans plusieurs endroits où l'on voudrait travailler, les bibliothèques, de par leur nature, restreignent grandement cette possibilité. Par contre, l'utilisation des bibliothèques peut s'avérer importante, que ce soit pour la rédaction, la recherche ou encore les travaux d'équipe. L'opportunité de fréquenter les bibliothèques avec leurs enfants permettrait aux parents-étudiants d'y aller plus fréquemment, ou du moins d'être plus flexibles dans leur gestion du temps. Cela réduirait l'une des barrières à la réussite et valoriserait en même temps l'utilisation des bibliothèques pour une partie de la communauté étudiante qui les fréquente moins à cause de ces restrictions.

Actuellement, des espaces sont prévus dans certaines bibliothèques de l'Université de Montréal pour permettre les discussions à volume plus élevé. Par exemple, au cinquième étage de la Bibliothèque des lettres et des sciences humaines (BLSH), un local fermé avec des tables de travail permet aux étudiants et aux étudiantes de parler relativement fort sans déranger le reste de la bibliothèque. Plusieurs locaux fermés peuvent également être réservés pour effectuer des travaux en équipe. Ces aires représentent de bons exemples d'endroits où il serait pertinent d'aménager des espaces pour les enfants, permettant aux parents-étudiants de travailler tout en surveillant leur enfant. Dès maintenant, ainsi que lors des futurs travaux au sein des diverses bibliothèques de l'Université, il importe de garder en tête la forte demande pour ce type d'aménagement, qui permettrait d'accommoder grandement les parents-étudiants.

#### **Recommandation 11**

Que l'Université de Montréal facilite l'utilisation de ses bibliothèques pour les parents-étudiants, notamment en ajoutant des espaces pour les enfants.

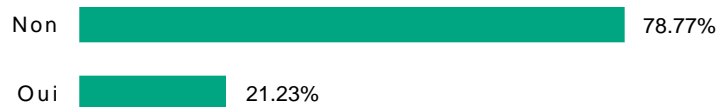
#### **2.4. COMMUNICATION ET DIFFUSION**

Par-delà la mise en place de nombreux accommodements et services au sein des établissements d'enseignement, il importe que la population à laquelle s'adresse ces accommodements et ces services soit informée de l'existence de ceux-ci. Dans le cas des accommodements et des services offerts aux parents-étudiants ainsi que de l'ensemble des mesures prévues pour faciliter la conciliation études-famille, un travail se doit d'être fait afin que les personnes concernées soient mieux informées, sans quoi les mesures implantées, ou celles qui le seront à l'avenir, ne répondront jamais pleinement aux besoins.

Le graphique 4 est clair: la diffusion d'information quant aux ressources à la disposition des parent-étudiants est insuffisante. En effet, 78,77 % des répondantes et des répondants ont répondu négativement à la question « Considérez-vous que l'information sur les ressources disponibles pour faciliter la conciliation études-famille est suffisamment diffusée? ». Si l'Université de Montréal suit les recommandations de cet avis et met en place davantage de mesures permettant de mieux soutenir et d'accommoder les parents-étudiants, des efforts de promotion encore plus importants devront être mis en place afin mettre de l'avant les mesures existantes, et les nouvelles. En ce sens, il est nécessaire d'avoir recours à de nombreux

moyens de communication pour mieux joindre la population de parents-étudiants à l'Université de Montréal: des communications directes avec les étudiants et les étudiantes (par exemple, lors de la tenue de kiosques d'information ou par l'envoi d'une infolettre personnalisée), les médias sociaux et sur les divers sites web de l'Université de Montréal. Le site web des Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) regroupe entre autres la majorité des mesures actuellement mises en place telles que le Programme études-famille de l'AHC et les bourses de soutien financier (respectivement 81,14 % et 61,71 %, des répondants et des répondantes au sondage ont répondu ne pas connaître ces mesures<sup>13</sup>). L'écosystème numérique des SAÉ étant actuellement en pleine refonte, il s'agit d'une fenêtre d'opportunité à ne pas manquer pour mettre en place de meilleurs processus de communication, notamment pour les parents-étudiants ainsi que les proches aidants et les proches aidantes.

**GRAPHIQUE 4 : CONSIDÉREZ-VOUS QUE L'INFORMATION SUR LES RESSOURCES DISPONIBLES POUR FACILITER LA CONCILIATION ÉTUDES-FAMILLE EST SUFFISAMMENT DIFFUSÉE?**



Source : sondage FAÉCUM, 2019

Le recensement des parents-étudiants à l'Université de Montréal, entre autres par l'instauration d'un mécanisme d'auto-déclaration tel qu'abordé précédemment, contribuerait d'ailleurs à faciliter les communications avec cette population. Il serait alors possible de mettre sur pied des courriels personnalisés adressés spécifiquement aux parents-étudiants. Ces courriels pourraient, par exemple, leur être envoyés à chaque début de trimestre afin de les informer des dates limites pour l'inscription à certains services de soutien financier, des ateliers donnés par les SAÉ, des activités leur étant destinées et, surtout, des accommodements académiques leur étant offerts (une fois les recommandations de cet avis concernant l'adoption d'une politique familiale et la modification de règlements pédagogiques ayant été mises en place).

Les parents-étudiants doivent être certes informés des mesures auxquelles ils ont accès, mais il importe également que les membres du personnel de l'Université de Montréal soient informés des mesures mises à la disposition des parents-étudiants afin d'être aptes à répondre de manière adéquate, par exemple, à leurs demandes d'accommodements. Sensibiliser l'ensemble des membres de la communauté universitaire est nécessaire afin d'inculquer une nouvelle mentalité et une nouvelle vision allant dans ce sens : « [...] ces accommodements sont [...] en réalité, des mesures de rattrapage visant à rétablir les inégalités ou à corriger

<sup>13</sup> Sondage FAÉCUM, 2019

les désavantages subis par certains groupes dans la population selon le principe même de l'équité » (APÉTUL 2017, 57).

**Recommandation 12**

Que l'Université de Montréal diffuse davantage les ressources disponibles pour faciliter la conciliation travail-famille-études, notamment en mettant à jour et en rassemblant l'information pertinente.

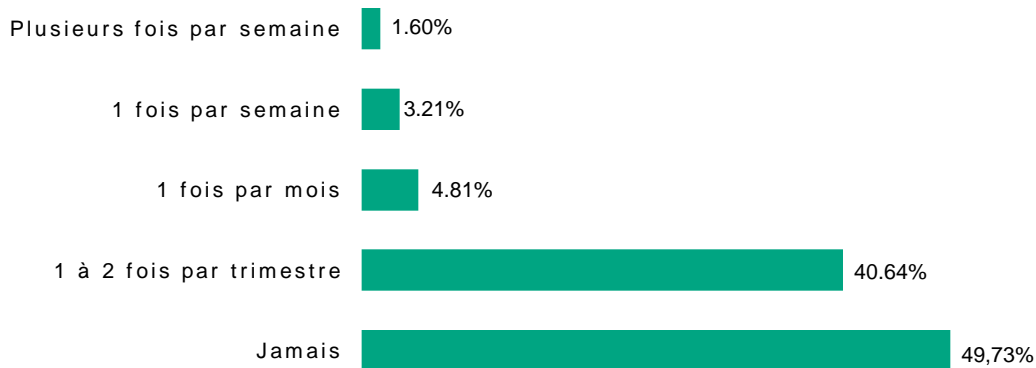
**Recommandation 13**

Que l'Université de Montréal diffuse et communique tout accommodement académique prévu pour les parents-étudiants à la communauté étudiante et aux membres du personnel enseignant.

### 3. ACTIVITÉS ET PARTICIPATION

Le manque de participation de la part des parents-étudiants à des activités non obligatoires à l'Université de Montréal est déjà connu et a été confirmé par le sondage, dans lequel 49,73 % des répondants et répondantes ont indiqué ne jamais participer à ces activités. Considérant le nombre important d'activités de toutes natures qui sont organisées dans un trimestre, que ce soit par la FAÉCUM, par les regroupements étudiants, par les associations départementales ou facultaires, ou encore par l'Université de Montréal elle-même, un aussi faible taux de participation est inquiétant.

**GRAPHIQUE 5 : À QUELLE FRÉQUENCE PARTICIPEZ-VOUS À DES ACTIVITÉS NON OBLIGATOIRES À L'UNIVERSITÉ (CONFÉRENCES, ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES, INSTANCES, ETC.)?**



Source : sondage FAÉCUM, 2019

Les parents-étudiants constituent une population plus encline à ressentir un certain degré de solitude (Bodington 2011). Afin de trouver des manières d'augmenter la participation des parents-étudiants aux activités organisées par l'Université de Montréal et par la FAÉCUM, et ainsi leur permettre de vivre un parcours universitaire varié, il est nécessaire de s'attarder aux freins à la participation des parents-étudiants.

#### 3.1. FREINS À LA PARTICIPATION

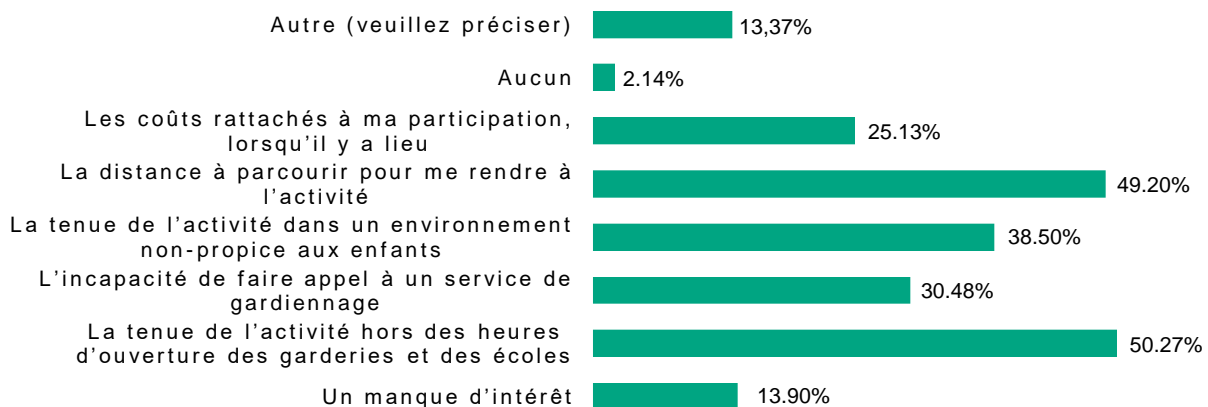
Les freins à la participation dans des activités non obligatoires sont nombreux, mais le plus fréquent est sans surprise le manque de temps. En effet, jusqu'à 40 % des parents-étudiants ne considèrent pas avoir assez de temps à consacrer à des activités sociales (Bodington 2011). C'est d'ailleurs une tendance qui a été remarquée dans de nombreux sondages autres que celui de la FAÉCUM, dont ceux menés par l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS), par la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et de l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion (AéESG). Ce manque de temps se traduit par diverses réponses qui permettent toutes d'arriver à une conclusion semblable : les parents-étudiants désirent, et



sont même obligés s'ils veulent participer, d'amener leur enfant avec eux aux activités. Celles-ci doivent donc être davantage organisées dans l'optique de permettre la présence d'enfants.

Le graphique suivant permet de bien illustrer les freins à la participation. Trois des quatre réponses ayant obtenu plus de 30 % de taux de réponse sont directement liées à la présence d'un enfant ou d'une enfant pendant l'activité. Bien que des activités organisées expressément pour les parents-étudiants existent à l'Université de Montréal, notamment celles organisées par la FAÉCUM, il faut également réfléchir aux moyens pouvant être déployés afin d'adapter les activités ouvertes à tous et à toutes à la présence d'enfants. Un autre fait intéressant sans pour autant être surprenant est le fait que la réponse la plus souvent mentionnée lorsque l'option sélectionnée était « Autre » est, encore une fois, le manque de temps.

**GRAPHIQUE 6 : QUELS SONT LES PRINCIPAUX FREINS À VOTRE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS NON OBLIGATOIRES À L'UNIVERSITÉ (MAXIMUM TROIS CHOIX)?**



Source : sondage FAÉCUM

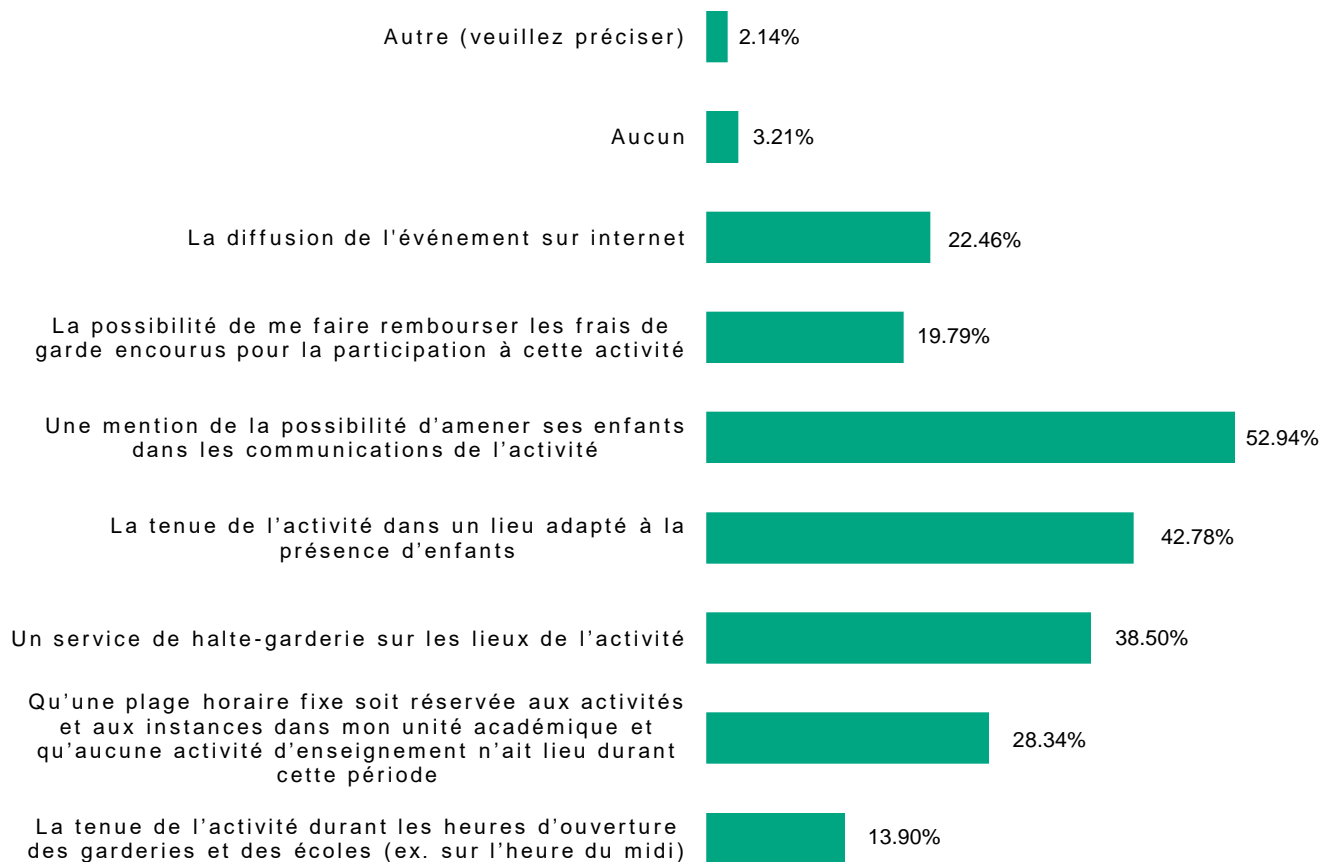
Les répondantes et les répondants ont par la suite été questionnés quant à leur volonté de participer à une activité pour les parents-étudiants, mais sans la présence de leur enfant. Face à un taux de réponse grandement négatif, avec 60,21 % des répondantes et des répondants s'étant positionnés en défaveur ou n'ayant aucune proposition d'activité<sup>14</sup>, il est possible de conclure que les efforts doivent effectivement être majoritairement déployés dans le sens d'une offre d'activités permettant la présence d'enfants.

### 3.2 AJUSTEMENT AUX ACTIVITÉS

<sup>14</sup> Sondage FAÉCUM, 2019

Plusieurs solutions peuvent être mises en place pour répondre aux problèmes soulevés plus tôt. En analysant les réponses au sondage quant aux mesures qui auraient, selon les répondants et les répondantes, un impact positif sur la participation à des activités non obligatoires à l'université, on constate que les options qui recueillent le plus haut taux de réponse sont celles relatives à la présence d'enfants à l'activité. En effet, les deux options les plus populaires sont celles de mentionner la possibilité d'amener ses enfants dans les communications de l'activité (52,94 %), ainsi que de tenir l'activité dans un lieu adapté à la présence d'enfants (42,78 %). Le graphique ci-dessous présente les résultats.

**GRAPHIQUE 7 : QUELLES MESURES AURAIENT LE PLUS D'IMPACTS POSITIFS SUR VOTRE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS NON OBLIGATOIRES À L'UNIVERSITÉ (MAXIMUM TROIS CHOIX)?**



Source : sondage FAÉCUM

La Fédération est en mesure de s'attaquer aux deux principaux freins présentés ci-dessus. Tout d'abord, plusieurs activités de la FAÉCUM sont tenues, pour au moins une partie de la durée totale de l'événement, dans des endroits appropriés pour les enfants. Par contre, puisque ces activités n'ont pas directement comme public cible les parents-étudiants, cette information n'est pas transmise dans les communications entourant les activités. Si un parent-étudiant désire participer à une activité mais se demande si la présence de son enfant est la bienvenue ou pas, il est envisageable que ce dernier opte simplement pour l'option qui

s'avère la plus simple, soit ne pas participer à l'activité. Il s'agit donc de produire des communications plus inclusives. Dans la mesure de possible, il faut également s'assurer que les activités organisées par la Fédération soient tenues dans des endroits adaptés à la présence d'enfants.

De plus, tel que mentionné précédemment, certaines activités récurrentes de la Fédération sont déjà tenues dans des lieux qui permettent la présence d'enfants, par exemple les Cafés et sucreries des cycles supérieurs. Plusieurs activités organisées dans le cadre de la rentrée permettent également la présence d'enfants, comme le Cinéma sous les étoiles, les performances musicales sur la Place de la Laurentienne, le Pub de la rentrée ainsi que le Spectacle de la rentrée. Ces activités ne nécessiteraient aucune modification majeure pour mieux accueillir les parents-étudiants accompagnés de leurs enfants, sauf qu'il importe de mieux communiquer qu'elles et ils sont également les bienvenus. Cependant, il faut prévoir que sans distraction pour les enfants, les parents-étudiants risquent de devoir passer une grande partie de l'activité à distraire et à s'occuper de leur enfant au lieu d'y participer activement. La Fédération pourrait donc investir dans des jeux simples pour enfants, comme des cahiers à colorier ou des blocs, pour créer une « boîte à jeux » qui pourrait être mise à la disposition des enfants lors des événements de la Fédération tenus dans des lieux jugés adaptés à la présence d'enfants. Il serait potentiellement envisageable, dans un second temps, d'étendre cette idée en offrant un service de garde sur place. Cela viendrait en partie répondre à la demande qu'« un service de halte-garderie [soit disponible] sur les lieux de l'activité », exprimée par 38,50 % des répondantes et des répondants au sondage, qui traduisait un désir de ne pas avoir à s'occuper de son enfant pendant l'activité. Cette initiative n'ayant jamais été tentée par le passé, elle devra être explorée graduellement afin que son succès soit assuré. À cet effet, les Cafés et sucreries des cycles supérieurs semblent optimaux pour l'essai d'un tel projet. Effectivement, ces événements n'incluent aucune présence d'alcool, sont tenus dans un environnement pouvant accueillir plus facilement des enfants et un espace de jeu, et ont comme population cible les étudiants et les étudiantes de cycle d'études comptant une plus grande proportion de parents-étudiants. Il est certain que les enfants demeureraient sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents, mais donner aux parents-étudiants une opportunité de socialiser et de partager leur réalité avec le reste de la communauté étudiante peut entraîner plusieurs retombées positives.

#### **Recommandation 14**

Que la FAÉCUM réfléchisse à adapter davantage ses activités et ses événements pour augmenter la participation des parents-étudiants, notamment en permettant et en encadrant mieux la présence d'enfants.

#### **Recommandation 15**

Que la FAÉCUM, dans la communication et la diffusion de ses activités, informe les parents-étudiants qu'ils sont les bienvenus avec leurs enfants, lorsque l'activité est tenue dans un lieu adapté à la présence d'enfants, et cela, même si l'activité n'est pas organisée uniquement pour les parents-étudiants.

Pour ce qui est des activités organisées par l'Université de Montréal, une grande partie des réflexions de la section précédente peuvent être reprises. En effet, il est certain que le manque de temps, le manque de service de gardiennage et plusieurs autres freins sont tout aussi applicables à un événement organisé par l'Université de Montréal qu'ils le sont pour ceux organisés par la FAÉCUM. L'Université doit en prendre conscience et s'ajuster afin que les activités qu'elle organise rejoignent davantage l'ensemble des membres de sa communauté étudiante. L'Université de Montréal devra donc travailler à adapter ses activités de sorte que ceux-ci permettent la présence d'enfants. Cela devra également s'accompagner d'autres mesures adaptées à la réalité des parents-étudiants, notamment un accès à des endroits pour allaiter ou tirer du lait, ainsi que la présence de tables à langer.

### **Recommandation 16**

Que l'Université de Montréal adapte davantage ses activités et ses événements pour augmenter la participation des parents-étudiants, notamment en permettant et en encadrant mieux la présence d'enfants.

Le dernier graphique permet également de mettre en évidence un autre constat relatif aux communications. Effectivement, le taux de réponse associé au fait que rembourser les frais de garde encourus pour la participation à une activité permettrait de favoriser la participation à des activités non obligatoires est de 19,79 %. Or, depuis 2017, la FAÉCUM offre un programme de compensation financière des frais de garde pour l'ensemble de ses activités et de ses instances. Ce service est promu sur la page Facebook de chacun des événements et est mentionné dans tous les courriels de convocation aux instances. Il est possible d'en conclure que ce programme doit être davantage mis de l'avant. Actuellement, pour les activités destinées directement aux parents-étudiants, cette information est indiquée plus tôt dans les descriptions des événements, et est mentionnée spécifiquement lors de la diffusion de l'événement sur le groupe Facebook des parents-étudiants.

Bref, on constate qu'il faut cesser de penser de manière différente les activités réservées aux parents-étudiants et celles ouvertes à toutes et à tous. Il y a une claire volonté de la part des parents-étudiants de participer à la vie universitaire dans son ensemble, or le manque de temps les pousse à le faire, le plus souvent, accompagnés de leur enfant. Informer plus explicitement les parents-étudiants que leurs enfants sont les bienvenus et les bienvenues et que certaines mesures sont mises en place pour les soutenir dans leur participation permettrait d'éliminer certains freins à leur implication. De plus, dans une volonté de favoriser l'implication étudiante à tous les niveaux, il serait pertinent d'évaluer les possibilités d'étendre ce service aux activités des associations étudiantes membres de la Fédération. Plusieurs associations étudiantes organisent de nombreuses activités tout au long de l'année, et la participation à celles-ci, mais aussi aux instances des associations étudiantes locales, doit être encouragée.

### **Recommandation 17**

Que la FAÉCUM mette davantage de l'avant son programme de compensation financière des frais de garde, notamment lors d'activités qui ne sont pas organisées uniquement pour les parents-étudiants.

**Recommandation 18**

Que la FAÉCUM évalue la possibilité d'étendre le programme de compensation financière des frais de garde aux activités organisées par ses associations membres.

Pour ce qui est des activités organisées spécifiquement pour les parents-étudiants, il importe également de voir comment il serait possible de les améliorer afin de mieux répondre aux demandes et aux besoins des parents-étudiants, et donc d'encourager leur participation. Le désir de ne pas avoir à s'occuper de son enfant pendant la durée des activités abordé précédemment pourrait être comblé par une alternance entre un format d'activités qui demande la participation des parents dans la prise en charge des enfants et un format où les parents-étudiants peuvent socialiser entre eux pendant que leurs enfants sont pris en charge. Une prise en charge des enfants lors des activités permettrait donc plus de moments d'interaction et de partage entre les parents-étudiants. Puisque cette population souffre souvent d'isolement, le soutien de la part d'individus vivant une réalité semblable est précieux et contribue à la création d'un tissu social. Une telle mesure devrait donc être incluse dans la réflexion entourant l'organisation d'événements parents-étudiants.

**Recommandation 19**

Que la FAÉCUM travaille à ce que, dans la mesure du possible, ses événements réservés aux parents-étudiants assurent, notamment par la nature de l'activité, la prise en charge totale ou partielle des enfants.

**3.3 CONCLUSION**

En conclusion, les parents-étudiants ont une volonté de participer davantage à la vie universitaire, notamment aux activités organisées par la Fédération. Pour permettre cette participation, la FAÉCUM se doit de mieux adapter ses activités à la présence d'enfants. Il est d'ailleurs important de communiquer aux parents-étudiants qu'ils sont les bienvenus avec leurs enfants, notamment en mettant davantage de l'avant les mesures mises en place pour favoriser leur participation. La Fédération se doit également de continuer à sonder ses parents-étudiants de manière fréquente, afin de recueillir leurs idées et leurs opinions, et ainsi s'assurer de continuer de répondre à leurs besoins.

## CONCLUSION

En conclusion, cet avis permet de mettre en lumière la réalité des parents-étudiants, ainsi que des proches aidants et des proches aidantes à l'Université de Montréal. Cette population grandissante est confrontée à un manque de temps important, lequel découle des obligations inhérentes à leur situation, soit celles liées à la famille, au travail et aux études. Ces obligations entrent souvent en conflit, surtout lorsque des obligations familiales, souvent incontrôlables, font surface.

Il a par la suite été possible de formuler des recommandations basées sur la littérature ainsi que sur ce que les autres universités québécoises ont mis en place pour mieux accommoder et soutenir leurs parents-étudiants. En effet, l'Université de Montréal se doit de mettre en place plusieurs mesures à différents égards afin d'être inclusive et de prendre en considération la réalité d'une grande partie de ses étudiants et de ses étudiantes. L'adoption d'une politique familiale institutionnelle encadrant les accommodements dont les parents-étudiants ont besoin est au cœur de ces recommandations. Une telle politique témoignerait d'une compréhension de la réalité des parents-étudiants et prévoirait des accommodements au sein des règlements pédagogiques, notamment en ce qui a trait aux évaluations.

Par ailleurs, l'Université de Montréal se doit aussi de mieux adapter ses aménagements pour répondre aux besoins des parents-étudiants qui fréquentent ses campus. Plusieurs des recommandations sont simples à mettre en place et ne demandent qu'à l'Université de démontrer son soutien en offrant l'accès à certains espaces, notamment des salles d'allaitements ou tirage de lait. L'Université de Montréal se doit également de mieux communiquer aux parents-étudiants les services et les accommodements dont ils peuvent bénéficier.

Finalement, cet avis a également permis à la Fédération de procéder à l'analyse de ses propres activités et d'en tirer des conclusions afin d'améliorer les services qu'elle rend elle-même aux parents-étudiants. Plusieurs mesures peuvent être mises en place, notamment en ce qui a trait à la communication et à la présence d'enfants dans les événements.

Ces différentes recommandations permettront d'inclure davantage les parents-étudiants ainsi que les proches aidantes et les proches aidants au sein de la communauté étudiante.

## RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

### Amendement à la position 862

Que le nombre de bourses spécifiques pour les parents-étudiants soit augmenté soient maintenues et qu'un montant soit alloué pour des bourses liées aux besoins plutôt qu'à l'excellence.

Adoptée : [CCO-421<sub>e</sub>-7.2-12].

### Amendement à la position 1515

Que la FAÉCUM travaille à augmenter l'offre de services de garde à proximité des campus pour les étudiants et les étudiantes de l'Université de Montréal.

Adoptée : [CC-513<sub>e</sub>-6].

### Amendement à la position 1540

Que l'Université de Montréal reconnaisse à temps plein les étudiantes et les étudiants inscrits à un minimum de 6 crédits ou à demi-temps ayant un enfant à charge de 5 ans et moins ou de 11 ans et moins si l'étudiant est chef de famille monoparentale et étant enceinte ou ayant un enfant à charge, ainsi que les étudiantes proches aidantes et les étudiants proches aidants afin qu'ils et elles puissent bénéficier des avantages reliés au statut temps plein.

Adoptée : [CC-513<sub>e</sub>-6.0].

### Recommandation 1

Que l'Université de Montréal émette une attestation reconnaissant le statut temps plein aux étudiantes et aux étudiants inscrits à un minimum de 6 crédits ou à demi-temps et étant enceinte ou ayant un enfant à charge, ainsi qu'aux étudiantes proches aidantes et aux étudiants proches aidants.

### Amendement à la position 1542

Que l'Université de Montréal se dote d'un plan d'action pour améliorer la conciliation études-famille travail-famille-études.

Adoptée : [CC-513<sub>e</sub>-6].

### Recommandation 2

Que l'Université de Montréal se dote d'une politique familiale.

### Recommandation 3

Que l'Université de Montréal mette en place des balises pour les accommodements offerts aux parents-étudiants ainsi qu'aux proches aidants et aux proches aidantes de tous les cycles.

### Recommandation 4

Que l'Université de Montréal mette sur pied un comité institutionnel avec des sièges réservés aux parents-étudiants, sur la conciliation famille-travail-études dont l'objectif serait la rédaction et le suivi d'une politique familiale, ainsi que l'amélioration de la conciliation famille-travail-études.

### Amendement à la position 866

Que le registrariat assure le recensement de la population des parents-étudiants ainsi que des proches aidants et des proches aidantes en ajoutant une case au formulaire d'inscription, mais permette également l'auto-déclaration tout au long du parcours universitaire. Cette case serait facultative et comptabilisée à titre statistique seulement. Une note expliquerait à quoi sert ce renseignement, soit à identifier cette population afin d'offrir des services appropriés.

Adoptée : [CCO-421<sub>e</sub>-7.2-23]

**Recommandation 5**

Qu'une absence à une évaluation, motivée par des obligations des parents-étudiants, des personnes étudiantes enceintes, des personnes suivant un processus d'adoption, ainsi que des proches aidants et des proches aidantes soit considérée valable autant pour les étudiants et les étudiantes de premier cycle que de cycles supérieurs.

**Recommandation 6**

Que l'Université de Montréal mette sur pied des initiatives de sensibilisation et de formation pour son personnel enseignant ainsi que ses employés et ses employées afin de les amener à prendre en considération la réalité et les obligations des parents-étudiants ainsi que des proches aidants et des proches aidantes dans les modalités, les contraintes et les délais de leurs évaluations.

**Recommandation 7**

Que l'Université de Montréal mette en place des espaces confortables d'allaitement ou de tirage de lait, privés et accessibles.

**Recommandation 8**

Que l'Université de Montréal rende disponible en ligne la carte des emplacements des salles d'allaitement ou de tirage de lait et qu'elle assure une signalétique adéquate dans ses pavillons pour informer la communauté étudiante des emplacements de ces salles.

**Recommandation 9**

Que l'Université de Montréal installe davantage de tables à langer dans ses pavillons, notamment dans les toilettes des hommes et les toilettes non genrées.

**Recommandation 10**

Que l'Université de Montréal recense les tables à langer dans ses pavillons, qu'elle rende disponible en ligne la carte des emplacements des tables à langer et qu'elle assure une signalétique adéquate dans ses pavillons pour informer la communauté étudiante des emplacements de ces tables.

**Recommandation 11**

Que l'Université de Montréal facilite l'utilisation de ses bibliothèques pour les parents-étudiants, notamment en ajoutant des espaces pour les enfants.

**Recommandation 12**

Que l'Université de Montréal diffuse davantage les ressources disponibles pour faciliter la conciliation travail-famille-études, notamment en mettant à jour et en rassemblant l'information pertinente.

**Recommandation 13**

Que l'Université de Montréal diffuse et communique tout accommodement académique prévu pour les parents-étudiants à la communauté étudiante et aux membres du personnel enseignant.



**Recommandation 14**

Que la FAÉCUM réfléchisse à adapter davantage ses activités et ses événements pour augmenter la participation des parents-étudiants, notamment en permettant et en encadrant mieux la présence d'enfants.

**Recommandation 15**

Que la FAÉCUM, dans la communication et la diffusion de ses activités, informe les parents-étudiants qu'ils sont les bienvenus avec leurs enfants, lorsque l'activité est tenue dans un lieu adapté à la présence d'enfants, et cela, même si l'activité n'est pas organisée uniquement pour les parents-étudiants.

**Recommandation 16**

Que l'Université de Montréal adapte davantage ses activités et ses événements pour augmenter la participation des parents-étudiants, notamment en permettant et en encadrant mieux la présence d'enfants.

**Recommandation 17**

Que la FAÉCUM mette davantage de l'avant son programme de compensation financière des frais de garde, notamment lors d'activités qui ne sont pas organisées uniquement pour les parents-étudiants.

**Recommandation 18**

Que la FAÉCUM évalue la possibilité d'étendre le programme de compensation financière des frais de garde aux activités organisées par ses associations membres.

**Recommandation 19**

Que la FAÉCUM travaille à ce que, dans la mesure du possible, ses événements réservés aux parents-étudiants assurent, notamment par la nature de l'activité, la prise en charge totale ou partielle des enfants.

## RECOMMANDATIONS ABROGEES

### À abroger (position 1541)

Que la motivation d'une absence pour maladie d'un enfant à charge soit considérée valable pour le report des évaluations autant pour les étudiants de premier cycle que de cycles supérieurs.

Adoptée : [CC-513e-6.0].

## BIBLIOGRAPHIE

- APÉTUL. 2017. « Ensemble pour la conciliation famille-études-travail. » Mémoire, Québec, 163.
- Bodington, Malene. 2011. « Student parents and their children: how can we help them. » Université Concordia, Montréal.
- AELIÉS. 2015. « Mémoire sur la situation des parents-étudiants ». Québec.
- AéEGS. 2015. « Avis sur les parents-étudiants de l'ESG UQAM ». Montréal. 41.
- Bastian, Lori A. 2019. « Clinical manifestations and diagnosis of early pergnancy ». UptoDate, juillet.
- Bonin, Sylvie, et Stéphanie Girard. 2017. « Enquête ICOPE. » Université du Québec, 46.
- Bonin, Sylvie. 2007. « Le projet ICOPE : Prise de vue récente sur la conciliation études-travail-famille. » Université du Québec.
- CADEUL. 2017. « Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval ». Québec
- Cégep Ahuntsic. 2019. *Étudiants-parents*. <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/services-aux-etudiants/etudiants-parents>.
- Cégep Limoilou. 2019. Inscription à parents-études. <https://www.cegeplimoilou.ca/etudiants/services-aux-etudiants/parents-etudiants/parents-etudes/inscription-a-parents-etudes/>.
- Conseil du statut de la femme. 2004. « Étudiante et mère: un double défi - Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes. » Gouvernement du Québec, Québec, 108.
- Conseil supérieur de l'éducation. 2013. *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...* Québec.
- Conseil de soutien aux parents-étudiants. 2019. Bourses pour les parents-étudiants 2018-2019. <https://cspeuqam.com/bourses/>.
- Corbeil, Christine, Francine Descarries, Geneviève Guernier, et Geneviève Gariépy. 2011. « Parents-étudiants de l'UQAM: Réalités, besoins et ressources. » *Cahier de l'IREF*, janvier.
- CREPUQ. 2010. « L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation et d'inclusion. » Mémoire.
- FAÉCUM. 2013. *Avis sur le règlement des études de premier cycle de l'Université de Montréal: Des modifications nécessaires*. Montréal.
- FAÉCUM. 2015. *Conciliation études-famille : des changements nécessaires*. Montréal.
- FAÉCUM. 2016. « Enquête sur la santé psychologique. » Montréal.
- FEUQ. 2009. « Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle. » 176.
- FEUQ. 2011 « Les étudiants dans le rouge : l'impact de l'endettement étudiant ». Éditions vie économique. Vol 4. Num 1.
- FMSS. 2015. *Lancement de la politique d'allaitement*. 15 octobre. Accès le 15 juillet 2019. <https://www.usherbrooke.ca/medecine/accueil/nouvelles/nouvelles-details/article/29783/>.

- Girard, Mégane. 2019. *Des salles d'allaitement sur les campus pour répondre aux besoins des étudiants parents*. 11 avril. Accès le 16 juin 2019. <http://ptc.quebec.ca/portailsae/articles/2019-04-11/des-salles-dallaitement-sur-les-campus-pour-repondre-aux-besoin-des-etudiants>.
- Gouvernement du Québec. 2015. « Portrait des proches aidants et les conséquences de leurs responsabilités d'aidant. ». 2018. *Programme de soutien financier: conciliation travail famille études*. Québec.
- Gouvernement du Québec. 2019. « Renseignement sur le Programme de prêts et bourses: une aide à votre portée. » Québec.
- Holmes, David. 2015. « Faire place aux différences: l'éducation postsecondaire parmi les autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants. » Ottawa.
- Julien, Mélanie, et Lynda Gosselin. 2015. « Les études à temps partiel, les retours aux études et la parentalité étudiante: entre avantages et risques pour les femmes. » *Recherches féministes*, 1 juin: 169-189.
- Organisation mondiale de la Santé. 2015. *Jusqu'à quel âge les besoins notionnels du nourrisson sont-ils couverts par l'allaitement ?* Accès le 26 août 2019. <https://www.who.int/features/qa/21/fr/>.
- Sophie D'Amours. 2017. *Sophie D'Amours, ensemble : l'avenir*. Accès le 23 août 2019. <https://www.sophiedamours.ca/>.
- Université de Concordia. s.d. *Our space*. Accès le 15 juillet 2019. <https://www.concordia.ca/students/parenthood/our-space.html>.
- Université de Montréal. 2006. *Règlement des études de premier cycle*. Montréal.
- Université de Montréal. 2019. *Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales*. Montréal.
- Université de Montréal. 2017. « Statistique d'inscription automne 2017. » Montréal.
- Université Laval. 2016. « Salles d'allaitement pour les nouvelles mamans. » *Le fil*, 22 septembre. <https://www.lefil.ulaval.ca/salles-dallaitement-nouvelles-mamans-2/>.
- Université Laval. 2019. *Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents*. Québec.
- Université Laval. 2019. « Étudiants parents: Pièces requises ». Accès le 20 août 2019. [https://formulaireweb.ulaval.ca/vrex/formulaire\\_pieces\\_etudiant\\_parent/fr](https://formulaireweb.ulaval.ca/vrex/formulaire_pieces_etudiant_parent/fr).
- Van Rhijn, T., Acai, A & Leo, D. 2018. «Measuring School-Family Conflict and Enrichment in University Student Parents: A Measurement Validation Study» *Canadian Journal of Higher Education / Revue Canadienne d'enseignement supérieur*, 12 mars: 98-124.